

GUIDE DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Conseils et assistance
du département de Maine-et-Loire
aux collectivités





Les collectivités doivent aujourd'hui faire face à de multiples contraintes qui imposent un changement profond dans la façon d'envisager et de mobiliser l'ingénierie territoriale. La rareté des finances publiques, le retrait de l'État dans l'appui aux communes et la complexité de la réglementation exigent une technicité accrue des compétences qui impactent très directement leurs projets.

Malgré ses difficultés, le Département de Maine-et-Loire a fait le choix des territoires. Conforté depuis la loi NOTRe dans son rôle de garant des solidarités sociales et territoriales, il a souhaité dans le cadre de son projet *Anjou 2021 - Réinventons l'avenir* renforcer davantage encore, l'appui qu'il apporte depuis de nombreuses années aux communes et EPCI, en mobilisant ses ressources et son expertise en matière d'assistance technique et de conseil auprès des maitres d'ouvrage.

Ce guide répertorie les différents domaines dans lesquels nos services peuvent vous apporter un accompagnement et des conseils afin de vous aider dans la formalisation, le montage et le suivi de vos projets. Il a vocation à proposer un cadre clair et simple d'accès des savoir-faire et compétences départementales, assurant de la sorte davantage encore son rôle de collectivité de proximité.

Cette initiative se veut au service de toutes les collectivités et leurs habitants. Elle prend en compte les besoins émergents et mutualise les connaissances et compétences présentes sur le terrain pour une action publique plus efficiente, au service d'un développement équilibré du Maine-et-Loire et de ses territoires.

Christian GILLET

Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire

GUIDE DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Qu'est-ce que l'ingénierie territoriale ?	8
Pourquoi le Département développe une ingénierie territoriale ?	8
Comment faire appel aux services départementaux ?	11

Offre d'assistance et de conseils aux communes et EPCI de Maine-et-Loire

#1

« Être un département solidaire »

p. 13

• Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

1.1 - Expertise sociale territoriale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées adultes relevant de la compétence du Département.

• Enfance et famille

1.2a - Expertise en matière d'accueil de la petite enfance dans les territoires (accueil individuel et collectif) au titre de la prévention et du soutien à la parentalité

1.2b - Expertise en matière d'accompagnement des jeunes en difficultés sociales et éducatives dans les territoires au titre de la prévention et protection de l'enfance.

• Insertion et lutte contre la précarité

1.3a - Faciliter la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales dans les marchés publics

1.3b - Favoriser le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et assurer la mise en œuvre de l'offre d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du Plan départemental d'insertion

• Logement et développement social

1.4 - Accès et maintien dans le logement des personnes défavorisées ou spécifiques (jeunes)
Accompagnement social des gens du voyage

#2

« Être un département responsable de sa jeunesse »

p. 21

• Collèges et jeunesse

2.1a - Hygiène et sécurité alimentaire en restauration collective : diagnostics et conseils

2.1b - Restauration : aménagement-restructuration et volet organisationnel

2.1c - Restauration: accompagner un restaurant collectif à l'introduction de produits locaux, à la proposition de repas équilibrés et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

2.1d - Ressources humaines en restauration collective

• Mobilité et déplacements

- 3.1a - Aménagements localisés : diagnostic et orientations / études opérationnelles
- 3.1b - Diagnostic et réparation des ouvrages d'art
- 3.1c - Élaboration d'un diagnostic sécurité
- 3.1d - Mise en place d'un programme annuel d'entretien de voirie
- 3.1e - Élaboration d'un règlement de voirie

• Habitat

- 3.2a - Accompagnement à la mise en œuvre de programmes de logements : accession à la propriété et locatif social
- 3.2b - Animation et coordination en matière d'accueil des gens du voyage
- 3.2c - Accompagnement de projets d'aménagement de quartiers d'habitat durable
- 3.2d - Assistance à la mise en œuvre de projet de revitalisation de centre-bourg et centre-ville (dispositifs « Anjou Cœur de ville ou de village »)

• Aménagement

- 3.3a - Fonctionnement urbain - Espaces publics
- 3.3b - Portage foncier départemental en matière d'habitat
- 3.3c - Liaisons douces : définition d'un itinéraire vélo
- 3.3d - Voie nouvelle : réflexion sur l'opportunité ou la faisabilité

• Culture et patrimoine

- 3.4a - Accompagner les collectivités dans le développement de leurs politiques culturelles
- 3.4b - Archéologie
- 3.4c - Connaissance, conservation et valorisation du patrimoine architectural et paysager
- 3.4d - Conservation et restauration du patrimoine mobilier
- 3.4e - Conservation des musées
- 3.4f - Développement de la lecture publique et des bibliothèques : assister, conseiller et expertiser

• Archives départementales

- 3.5a - Accompagnement et conseils en matière de conservation et communication d'archives publiques, et encadrement de missions d'archivage
- 3.5b - Actions de formation à la pratique de l'archivage ou à la recherche historique
- 3.5c - Ingénierie culturelle ou éducative et accompagnement de projets
- 3.5d - Études et recherches à des fins légales ou historiques
- 3.5e - Collecte et conservation des témoignages oraux

#4

« Être un département porteur de développement durable, protecteur de l'environnement et des ressources naturelles »

p. 53

• Assainissement collectif et non collectif

4.1a - Assainissement collectif : assistance aux études préalables

- étude diagnostique réseaux/station
- schéma directeur d'assainissement, étude d'incidence
- étude plan d'épandage des boues, zonage d'assainissement

4.1b - Assainissement collectif : assistance aux travaux réseaux et stations (constructions et réhabilitations)

4.1c - Coordination et animation départementale dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif

4.1d - Assainissement collectif : assistance technique à l'exploitation des stations d'épurations

4.1e - Assainissement collectif : exploitation réseaux et stations et assistance à la mise en place et au suivi de l'autosurveillance réglementaire (réseaux et stations)

4.1f - Assainissement collectif : suivi du milieu récepteur

4.1g - Assainissement collectif : gestion des services

- Conventions de déversement
- Règlement d'assainissement collectif
- Bilan de fonctionnement
- Cahier de vie des systèmes d'assainissement
- Analyses de risques

• Alimentation en eau potable

4.2 - Assistance aux études préalables : études protection des captages, réseaux, stations ; schéma directeur d'alimentation en eau potable

- Assistance dans le cadre du réseau de suivi quantitatif des ouvrages de captage en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable

• Rivières et milieux aquatiques

4.3 - Appui technique et animation

• Espaces naturels sensibles et biodiversité

4.4 - Assistance à la mise en œuvre de projets de valorisation, de restauration et de gestion de sites et de milieux naturels

#5

« Être un département exemplaire, responsable et transparent dans la gestion de l'argent public »

p. 65

- **Ressources humaines (santé et prévention)**

- 5.1 - Contribution à la qualité de vie au travail

- **Organisation (marchés publics, budget, fonds européens)**

- 5.2a - Assistance et conseil en matière de marchés publics

- 5.2b - Réalisations budgétaires : dématérialisation de la chaîne financière et comptable

- 5.2c - Fonds européens : informations et conseils sur les dispositifs de financements européens en amont d'une opération

- **Développement des systèmes d'information**

- 5.3a - Élaboration d'appels d'offre, pour leur partie technique, dans le secteur de la logistique

- 5.3b - Assistance et conseil dans le domaine des systèmes d'information et des supports numériques

- **Entretien du patrimoine**

- 5.4a - Maintenance territorialisée

- pilotage d'un service technique (régie)

- choix et mise en œuvre une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

- 5.4b - Expertise et conduite d'analyses en matière de patrimoine immobilier sur les plans techniques, économiques, fonctionnels et urbanistiques

- 5.4c - Conseil et assistance en matière de bâtiments publics

L'INGÉNIERIE TERRITORIALE : DÉFINITION ET MÉTHODES

Qu'est-ce que l'ingénierie territoriale ?

Selon le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de 2003, l'ingénierie territoriale peut s'entendre comme « l'ensemble des savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires ».

Les différentes réformes territoriales, la multiplicité et la complexité des réglementations, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement, le retrait effectif de l'ingénierie de l'État, les contraintes économiques et budgétaires croissantes ainsi que les attentes sociales et sociétales de plus en plus exigeantes, rendent de plus en plus difficile aujourd'hui l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique.

Dans un tel contexte, une maîtrise d'ouvrage structurée et efficiente devient une nécessité. Par la mise à disposition de compétences, le partage d'expérience, l'offre de l'ingénierie territoriale permet ainsi aux maîtres d'ouvrages, en particulier les communes et les EPCI, de renforcer leur capacité à agir et innover.

Pourquoi le Département développe-t-il une ingénierie territoriale ?

Le Département de Maine-et-Loire apporte depuis plusieurs années un accompagnement technique aux collectivités locales dans les domaines des routes (par le réseau des quatre agences techniques départementales), de l'eau (par l'action du service d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement - SATEA), de l'urbanisme et de l'habitat, ainsi que de la culture, du patrimoine et des archives.

Conformément à la loi NOTRe, qui le conforte dans ses missions de solidarités humaines et territoriales, mais également aux orientations telles que fixées dans son projet de mandature Anjou 2021 - Réinventons l'avenir, le Département fait de l'ingénierie territoriale une priorité.

Pour le Département, les enjeux consistent à :

- Apporter un réel service aux communes et EPCI dans un souci d'efficacité de l'action publique, en fonction de leurs besoins ;
- Renforcer la capacité des territoires à agir et à innover ;
- Positionner le Département comme garant de l'équité territoriale ;
- Passer d'une logique de guichet de distribution de financements à une logique d'accompagnement de projets ;
- Valoriser les compétences départementales au service des territoires.

Avec cette politique, le Département s'engage à :

- Animer un réseau partenarial de l'ingénierie territoriale « Anjou Ingénierie Territoriale » dans une logique de transversalité renforcée ;
- Développer et étendre les missions de conseil, d'assistance et d'expertise au service des maîtres d'ouvrages.

L'offre de service proposée par le Département s'inscrit dans les cinq engagements tels que définis dans le projet Anjou 201 pour la mandature 2015-2021 :

- Être un département solidaire
- Être un département responsable de sa jeunesse et de son avenir
- Être un département acteur du développement équitable des territoires
- Être un département porteur du développement durable, protecteur de l'environnement et des ressources naturelles
- Être un département exemplaire, responsable et transparent dans la gestion de l'argent public

En tant qu'outil opérationnel et de positionnement de la collectivité départementale dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale, le présent guide de l'ingénierie territoriale sera le garant d'une mobilisation des compétences, structurée, au bénéfice d'un maillage équilibré du territoire départemental.

Des missions d'assistance et de conseils pour aider à mieux faire et non pour faire

En l'absence de définition juridique précise, l'assistance et le conseil ne répondent à aucune obligation de contenu et de forme, contrairement aux notions de conduite d'opération ou de mandat définies dans la loi MOP (loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée).

Le rôle d'assistance et de conseil consiste à apporter une aide à la maîtrise d'ouvrage en laissant à celle-ci l'exercice entier de ses responsabilités.

Le Département n'a pas vocation à se substituer à des prestataires capables d'apporter les réponses qu'ils soient publics ou privés mais au contraire à aider la collectivité à mobiliser les bonnes compétences au bon moment. Il s'attachera à prendre en considération l'offre locale existante notamment en faisant jouer le partenariat au sein du réseau « Anjou Ingénierie Territoriale ».

Cette offre de service repose sur un principe « gagnant/gagnant » avec la garantie, pour les maîtres d'ouvrages, de la définition d'un projet en adéquation avec les besoins exprimés et la clarté de la commande, gage d'une saine concurrence pour les bureaux d'études intervenant en aval.

Des réponses adaptées à chaque étape d'un projet

La vie d'un projet peut être longue et s'étend de l'idée d'origine à la réalisation physique. À chacune des étapes, le maître d'ouvrage peut solliciter un conseil pour l'éclairer dans ses choix et l'aider dans sa prise de décision.

- En amont des projets : aide à l'émergence de projet, écoute et expression des besoins, analyse et reformulation de la commande, aide à la faisabilité d'une opération, construction d'une vision globale du projet, mobilisation des acteurs du projet, des ressources et des compétences.
- En phase opérationnelle : aide à la consultation de concepteurs, recherche de financements, assistance ponctuelle plus approfondie dans certaines situations.

L'assistance ou les conseils apportés par le Département sont ponctuels et ne peuvent être assimilés à une conduite d'opération dont la spécificité est l'intervention continue sur l'ensemble des domaines administratif, technique et financier d'un projet.

Des modalités d'intervention encadrées

Le principe d'une assistance gratuite est celui de la grande majorité des missions présentées dans ce guide. Il s'inscrit dans la continuité des missions que le Département assure en direction des territoires. Dans le respect de la concurrence et du cadre réglementaire de l'ingénierie, l'implication du Département est celle du conseil et non de la prestation de services, pouvant se traduire par un niveau de production adapté (notes ou rapports synthétique ; fiches techniques, méthodologiques ou de procédure ; participation à des réunions ; rédaction de cahier des charges ; mise en relation d'acteurs, etc.).

Certains domaines peuvent cependant faire l'objet de missions d'assistance rémunérée car encadrées par des textes réglementaires (exemple : interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement). Dans ce cas, les fiches missions le spécifient.

Des champs d'intervention divers

Les champs d'intervention du Département en matière d'ingénierie couvrent l'ensemble des domaines sur lesquels la collectivité détient des compétences pour lesquelles elle dispose de réelles capacités d'expertise.

Une ingénierie qui accroît la compétence collective...

...en s'appuyant sur le réseau de partenaires **Anjou Ingénierie Territoriale**, rassemblant les principaux organismes qui composent le paysage institutionnel de l'ingénierie en Maine-et-Loire (cf. encadré p. 10) et dont les compétences et les expériences sont au service des territoires.

Les communes et intercommunalités pourront bénéficier de la complémentarité des partenaires de ce réseau d'échanges grâce à une meilleure coordination des missions de conseil et d'assistance, la mise à disposition d'un centre de ressources et l'organisation de journées techniques et formations.

Anjou Ingénierie Territoriale

Initié par le département de Maine-et-Loire, le réseau « Anjou Ingénierie Territoriale » est le fruit d'une collaboration d'acteurs de l'aménagement des territoires pour mettre en commun leurs connaissances et leurs expériences au service des collectivités et leurs actions. Chacun dans leurs domaines de compétences oeuvrent au développement et à l'aménagement équilibré des territoires.

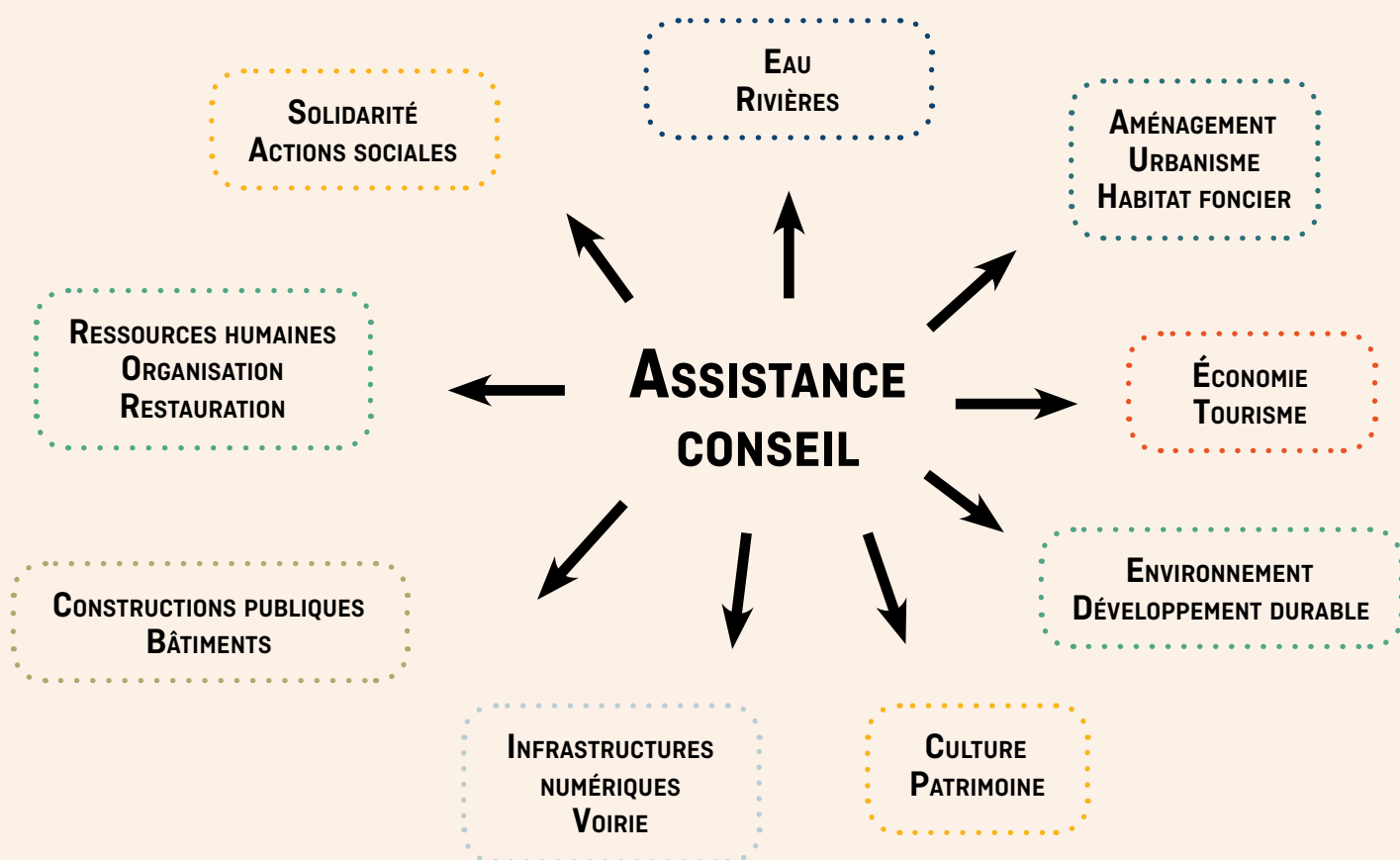


www.ingenierie49.fr

► Les acteurs du réseau

- Conseil départemental de Maine-et-Loire
- Direction départementale des territoires
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- Anjou Expansion
- Anjou tourisme
- Syndicat mixte ouvert Anjou Numérique
- Société Publique Locale de l'Anjou
- Centre national de la fonction publique territoriale
- Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire
- Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
- Chambre de commerce et d'industrie du Maine-et-Loire
- Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire
- Angers Loire Métropole
- Saumur Loire développement

► Les champs d'intervention de l'ingénierie territoriale



Comment faire appel aux services départementaux ?

• Un guichet unique pour faciliter l'accès à l'ingénierie

La mobilisation de l'ingénierie départementale repose sur une direction et un service dédiés.

Vous pouvez contacter nos équipes :

- **par mail** : ingenierie49@maine-et-loire.fr

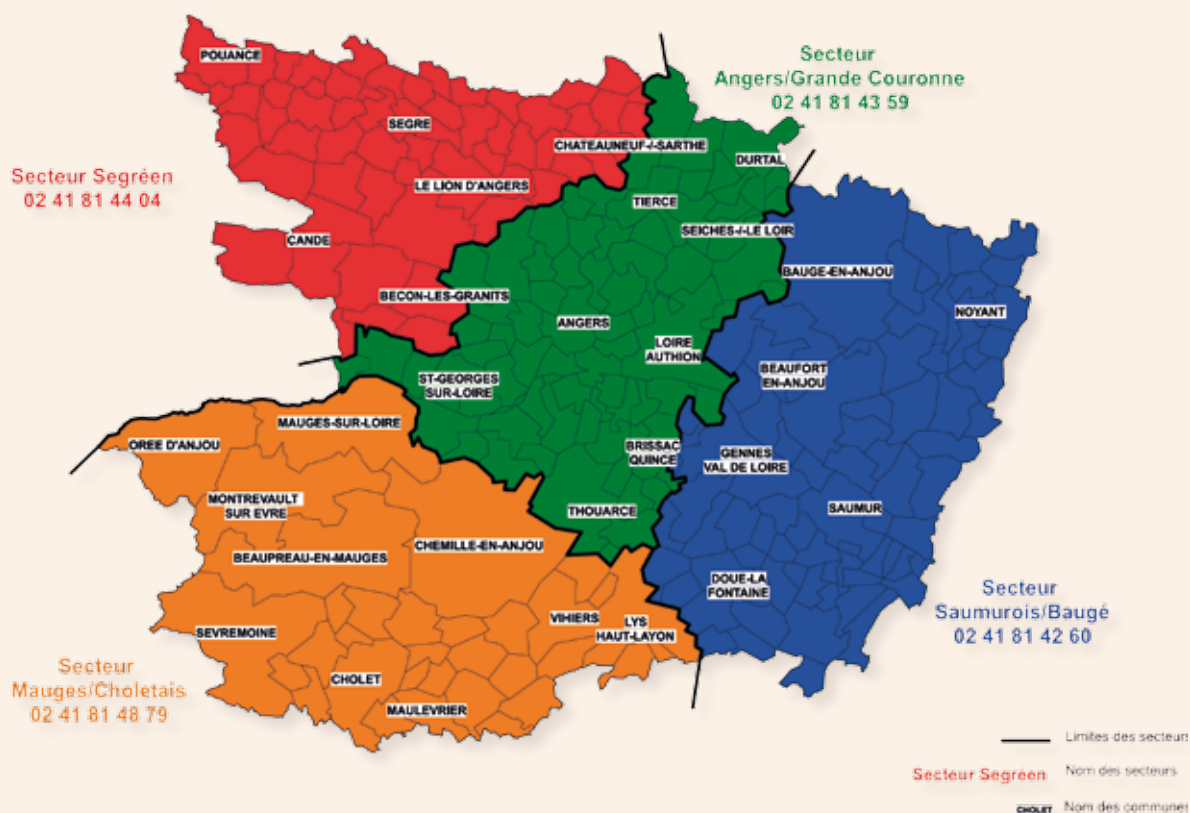
- **par téléphone**, selon la sectorisation de l'action départementale (n° directs des chargés de mission) :

- Segréen : 02 41 81 44 04
- Angers et grande couronne : 02 41 81 43 59
- Baugéois/Saumurois : 02 41 81 42 60
- Mauges/Choletais : 02 41 81 48 79

- **par courrier** :

Département de Maine-et-Loire
Direction de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires
Service Ingénierie Territoriale
CS 94104
49941 ANGERS CEDEX 9

Ingénierie territoriale en Maine-et-Loire - secteurs d'intervention



• Les conditions de prise en charge :

Chaque demande de mission d'ingénierie doit s'accompagner :

- d'une délibération de la collectivité,
- d'un courrier d'un maire, du président de l'EPCI ou d'un élu désigné,
- d'un email des services de la collectivité.

Le chargé de mission du secteur prendra contact avec vous dans un délai d'un mois maximum pour organiser un rendez-vous.



Un Département solidaire

« Être un département solidaire, attentif aux citoyens les plus fragiles, en ayant toutefois une exigence de la maîtrise des dépenses sociales, de l'optimisation du service rendu, de l'engagement réciproque entre la collectivité qui aide et la personne ou la famille qui est accompagnée. » *Anjou 2021 - Réinventons d'avenir*

► Pour répondre à cet enjeu, l'offre de service d'ingénierie territoriale se décline en quatre thématiques :

- l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- l'enfance et la famille,
- l'insertion,
- le logement et le développement social.

AUTONOMIE

➔ Expertise sociale territoriale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées adultes relevant de la compétence du Département

La mission vise à apporter des éléments d'information et d'analyse sur les problématiques des personnes âgées et des personnes handicapées dans le cadre d'un projet de collectivité ou dans le cadre d'élaboration d'un SCoT ou PLU.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités : communes et intercommunalités, syndicats mixtes (programmes locaux santé), pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

► Prestations

La contribution du service pourra donner lieu à :

- La fourniture de la liste des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) personnes âgées ; personnes handicapées de la compétence départementale pour un territoire donné et les projets ou réflexions – éventuellement connus – (création, fusion, fermeture, regroupement...),
- Le nombre de droits ouverts sur les différentes allocations et prestations financées par le Département,
- La fourniture d'un jeu de données sur la situation générale des personnes âgées, personnes handicapées, des établissements et services [au 31/12 de l'année n-1],
- La fourniture d'indicateurs de l'action sociale départementale (le département 49 par rapport aux autres départements),
- La fourniture de données sociales à différentes échelles infra-départementales,
- Des conseils sur le régime des autorisations des ESSMS,
- En fonction des besoins d'accompagnement identifiés, la participation à des réunions en collectivités ou en comités.

► Formes de l'intervention

Production de données statistiques

Production d'éléments d'analyse sous forme de note

► Délais d'intervention

Pour la fourniture de données : délai d'1 mois

Pour la participation aux réunions : en continu selon les priorités identifiées et disponibilités de la direction de l'autonomie.



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction autonomie

➔ Exemple

Contribution à l'étude de faisabilité de la création ou de l'extension d'un établissement, de logements intermédiaires, de services (financement, possibilité réalisation, autorisation...).

ENFANCE ET FAMILLE

➔ Expertise en matière d'accueil de la petite enfance dans les territoires (accueil individuel et collectif) au titre de la prévention et du soutien à la parentalité

Les missions portent sur différentes orientations pour contribuer à l'accueil du jeune enfant :

- Veiller aux besoins d'accueil du jeune enfant et sa répartition rationnelle sur le territoire départemental tant en termes d'accueil individuel que collectif (0 – 3 ans),
- Favoriser l'accueil collectif et individuel en portant une attention particulière aux besoins d'accueil des populations les plus démunies (besoins spécifiques des personnes et des familles en insertion sociale [formation, emploi] ; besoins de garde en horaires atypiques),
- Accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Accompagner le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) dans leurs structurations et répartition territoriale et dans leur ouverture à l'accueil de jeunes de familles en difficultés sociales,
- Développer les compétences des professionnels de l'accueil par la formation adaptée, continue et renouvelée des professionnels,
- Promouvoir l'agrément des assistants maternels et le repérage pour le recrutement d'assistants familiaux,
- Définir à partir d'un diagnostic, l'offre de petite enfance à développer si besoins (relais assistants familiaux, relais assistants maternels, accompagner les projets locaux de crèches....) en lien avec les priorités départementales.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseil

Production de données statistiques et d'éléments d'analyse

Production de notes de synthèse

Participations à des réunions,

► Délais d'intervention

Note de synthèse : 8 à 15 jours

Participation à des réunions : 15 jours



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction enfance famille

ENFANCE ET FAMILLE

➔ Expertise en matière d'accompagnement des jeunes en difficultés sociales et éducatives dans les territoires au titre de la prévention et protection de l'enfance

► Les missions portent sur :

- La définition des actions d'autonomie en matière de jeunesse (jeunes de 15 à 21 ans) à mettre en œuvre sur les territoires,
- L'expertise en termes d'offre d'équipements individuels et collectifs pour l'hébergement et l'accompagnement des jeunes en difficultés,
- L'articulation des politiques: « jeunesse et habitat » pour une meilleure prise en charge des jeunes en difficultés sociales et éducatives,
- Un accompagnement de l'évaluation de l'enfance en danger.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseils oraux, des informations
Production de notes de synthèse, de rapports
Participation à des réunions

► Délais d'intervention

Note de synthèse : 8 à 15 jours
Participation à des réunions : 15 jours



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction enfance famille

INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

➔ Faciliter la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales dans les marchés publics

► La mission est basée sur :

- Le conseil et l'accompagnement des communes et des intercommunalités sur les modalités d'application des clauses sociales et sur le choix des articles du Code des Marchés Publics à appliquer selon le type d'opération,
- La définition d'un volume d'heures d'insertion à engager en lien avec le donneur d'ordre et l'assistance dans la rédaction des pièces du marché,
- L'information et l'accompagnement des entreprises attributaires pour la bonne réalisation de la clause,
- Le suivi de la démarche d'insertion tout au long de l'opération afin de vérifier le respect de l'engagement social des entreprises.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Mise en relation avec des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) pour sous-traiter avec des entreprises de travail temporaire d'insertion, des associations intermédiaires, des ateliers et chantiers d'insertion,
Propositions de présélection de candidats au poste pour un recrutement direct,
Établissement de relations collaboratives avec l'ensemble des acteurs, être une interface,
Conseils oraux,
Participation à des réunions,
Production de rapport.

► Délais d'intervention

Un contact téléphonique sous 48 heures selon la nature de la demande



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction insertion

➔ Exemples

Développer les clauses d'insertion dans les structures IAE : collecte des déchets, travaux logement social, travaux des communes et EPCI, entretien des espaces verts et naturels, chemins de randonnée ou communaux, ronds points...

INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

→ Favoriser le lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA

► Les missions

- La sensibilisation des employeurs sur les besoins et les compétences des bénéficiaires du RSA afin de faciliter leur embauche,
- Le renforcement d'un partenariat avec les acteurs du champ de l'emploi pour faciliter le placement en emploi du public vulnérable,
- Favoriser le lien entre les entreprises et les acteurs de l'insertion, pour la réalisation d'investissements, prestations ou travaux, par les collectivités.

→ Assurer la mise en œuvre de l'offre d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre du Plan départemental d'insertion

► Les missions

- La mise en œuvre d'actions facilitant l'insertion sociale et professionnelle des publics en fragilité économique et sociale,
- Le développement d'une offre d'insertion sociale et professionnelle homogène et de proximité pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Une expertise en matière d'insertion sociale et professionnelle afin de développer des actions adaptées aux besoins des publics et des territoires en lien avec des partenaires sur des thématiques telles que la mobilité, l'emploi, la formation...,
- Un repérage des besoins des territoires des publics en insertion et le développement en partenariat avec des structures, d'une offre d'insertion en recherchant l'innovation.

► Bénéficiaires

Entreprises et toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participation à des réunions,
Production de rapport.

► Délais d'intervention

Un contact téléphonique
Une prise de rendez-vous pour une concertation dans la quinzaine



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction insertion

→ Exemple

Accompagner le recrutement d'un bénéficiaire du RSA dans un chantier d'insertion pour répondre au besoin ponctuel d'une collectivité (entretien des espaces verts, etc.)

LOGEMENT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- ➔ **Accès et maintien dans le logement des personnes défavorisées ou spécifiques (jeunes)**
- ➔ **Accompagnement social des gens du voyage**

► Les apports de la mission :

- Contribuer à l'observatoire social – l'évaluation du logement, l'hébergement et l'accompagnement proposé aux publics spécifiques y compris les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (publics défavorisés, jeunes, gens du voyage,...) en lien avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL49),
- Sensibiliser, informer, former sur les thématiques du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (habitat indigne, expulsions locatives, dispositifs départementaux d'aide à l'accès et au maintien dans le logement),
- Concourir à la définition des besoins et au développement de l'offre de logement adaptée eu égard à la diversité de besoins des publics spécifiques (diagnostic -aide au montage et mobilisation de partenaires et de financements en faveur des résidences sociales, hébergements d'urgence, foyers jeunes travailleurs (FJT), projets innovants et/ou expérimentaux, logements intergénérationnels) en articulation avec les autres services du Département,
- Soutenir l'accompagnement de ces publics (à travers la prévention des expulsions, le Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté, l'accompagnement à l'auto-réhabilitation, l'accompagnement social pour faciliter le relogement, le déménagement),
- Soutenir la mise en œuvre et le suivi des projets sociaux gens du voyage.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseils techniques,
Production de rapports, notes,
Participation à des réunions.

► Délais d'intervention

3 semaines pour une réunion et la fourniture de données
10 jours maximum pour préciser les modalités d'intervention



► **Direction référente**
au Département de Maine-et-Loire
Service logement et développement social

ENGAGEMENT #2

Un Département responsable de sa jeunesse

« Être un département responsable de sa jeunesse et de son avenir, de son éducation et de sa citoyenneté. »

Anjou 2021 - Réinventons l'avenir

► Pour répondre à cet enjeu, l'offre de service d'ingénierie territoriale s'illustre autour de la thématique éducative (collèges - éducation et jeunesse).

ÉDUCATION

➤ **Hygiène et sécurité alimentaire en restauration collective : diagnostics et conseils**

Dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité alimentaire, la contribution du service pourra donner lieu à :

- La vérification du plan de maîtrise sanitaire (PMS)
 - 1- par l'analyse de l'existant et des réalisations passées,
 - 2- la mesure des écarts avec les réalisations futures,
 - 3- la proposition d'outils pour améliorer la situation,
- La traçabilité obligatoire sur l'hygiène des aliments, des locaux et du personnel (évaluation de l'existant, élaboration d'un système documentaire pour la traçabilité ; mise en place d'un plan de contrôle sur les points à risques).

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Formes de l'intervention**

Conseils techniques,
Production de notes de synthèse selon la nécessité et l'opportunité,
Participation à des réunions techniques.

► **Délais d'intervention**

Pour un premier échange sur un projet et une prise de rendez-vous :
dans la semaine après le contact du demandeur
Pour des prestations : dans le mois (avec recalage possible selon l'ampleur de la commande et la 1^{re} analyse de terrain)



► **Direction référente
au Département de Maine-et-Loire**
Direction éducation, jeunesse et sports

ÉDUCATION

➤ Restauration : aménagement-restructuration et volet organisationnel

► Les missions portent sur différents points :

- Pré-étude de faisabilité pour aménager, restructurer et équiper des restaurants de collectivité entre 50 et 1 000 repas/jour (en liaison directe chaude ou froide),
- Organisation et conseils de méthodes de travail pour les restaurants de collectivité.

La contribution du service pourra donner lieu à :

- Une aide à la décision pour des projets neufs, de réhabilitation ou de restructuration,
- Une remontée des besoins et une qualification (qualité de prestations de repas attendue ; les équipements ; les surfaces),
- Une analyse du fonctionnement existant et des compétences,
- Une proposition de solutions d'amélioration,
- Une aide à la validation des options privilégiées,
- La mise en œuvre des préconisations,
- La réalisation d'un bilan du fonctionnement de l'activité de restauration.

► Bénéficiaires

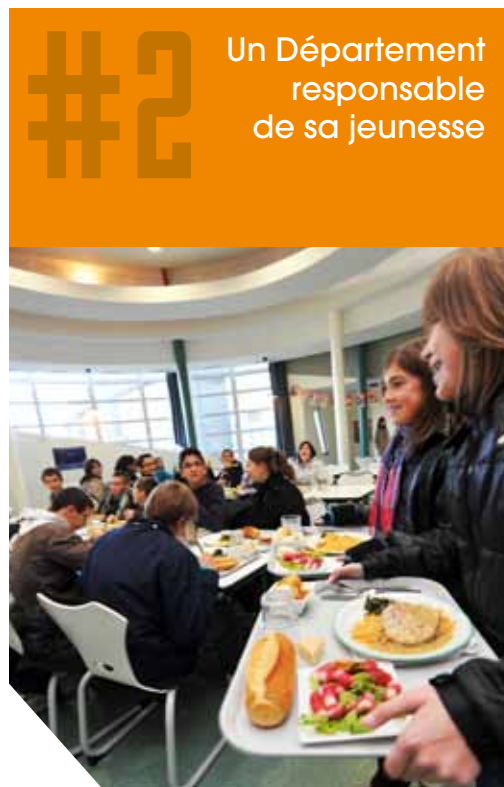
Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Des conseils techniques,
La production de notes de synthèse et de rapports,
La participation à des réunions techniques

► Délais d'intervention

Pour un premier échange sur un projet et une prise de rendez-vous : dans la semaine après le contact du demandeur
Pour des prestations : dans le mois (avec recalage possible selon l'ampleur de la commande et la 1^{re} analyse de terrain)



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction éducation, jeunesse et sports

ÉDUCATION

➔ **Restauration : accompagner un restaurant collectif à l'introduction de produits locaux, à la proposition de repas équilibrés et à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

► **Les missions portent sur trois points :**

1 - Diagnostics et/ou conseils sur les circuits courts de proximité et les achats locaux en restauration (en articulation avec la Chambre d'Agriculture)

Les achats :

- Une aide pour savoir intégrer de façon simple des produits locaux de qualité dans les menus ; connaître le marché et l'offre de proximité ; adapter les achats selon le budget,
- L'élaboration d'un cahier des charges technique pour qualifier au mieux les besoins en denrées alimentaires (définition des besoins par famille de produits ; rédaction d'un document de consultation pour mise en concurrence ; analyse des offres).

2 - Conseils sur la conception de menus équilibrés, la qualité des repas et la maîtrise financière du service :

- La construction d'un plan alimentaire sur 20 repas consécutifs (réalisation d'un cycle de menus équilibrés, de fiches recettes adaptées aux convives, mesure de la satisfaction des convives),
- Une aide à la gestion financière sur la production des repas (en lien avec les achats établir une mercuriale* selon les besoins de l'établissement ; calculs des coûts de revient des repas ; utilisation d'un logiciel de gestion des menus).

3 - Diagnostics et conseils sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Évaluer les quantités de déchets alimentaires,
- Rechercher les causes du gaspillage,
- Mettre des actions en place pour éviter le gaspillage,
- Analyser les déchets recyclables et les déchets non recyclables,
- Mettre des actions en place pour réduire les déchets.

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Formes de l'intervention**

Des conseils techniques,

La production de notes de synthèse selon la nécessité et l'opportunité,

La participation à des réunions techniques.

► **Délais d'intervention**

Pour un premier échange sur un projet et une prise de rendez-vous : dans la semaine après le contact du demandeur,

Pour des prestations : dans le mois (avec recalage possible selon l'ampleur de la commande et la 1^{re} analyse de terrain).



► **Direction référente
au Département de Maine-et-Loire**

Direction éducation, jeunesse et sports
en lien avec la Direction environnement
et cadre de vie, et en partenariat avec la
Chambre d'agriculture

*mercuriale :
liste des denrées alimentaires

ÉDUCATION

➔ **Ressources humaines en restauration collective**

Dans le cadre du conseil en gestion des ressources humaines en restauration collective, la contribution du service pourra donner lieu à :

- Une aide pour le recrutement : élaboration d'une fiche de poste, préparation d'une grille d'entretien adaptée, appui aux entretiens,
- Un appui sur la gestion des situations difficiles : établissement d'un diagnostic permettant l'analyse des dysfonctionnements ; l'apport d'éléments d'aide à la décision et de l'accompagnement du service dans la démarche d'amélioration,
- Une méthodologie pour analyser la demande, définir un champ d'intervention et communiquer auprès des acteurs.

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Formes de l'intervention**

Conseils techniques,
Production de rapports (sur la gestion des situations difficiles),
Participation à des réunions techniques.

► **Délais d'intervention**

Pour un premier échange sur un projet et une prise de rendez-vous : dans la semaine après le contact du demandeur,
Pour des prestations : dans le mois (avec recalage possible selon l'ampleur de la commande et la 1^{re} analyse de terrain).



► **Direction référente**
au Département de Maine-et-Loire
Direction éducation, jeunesse et sports

ENGAGEMENT #3

Un Département acteur du développement équitable des territoires

« Être un département acteur du développement équitable des territoires à l'écoute de leurs besoins et organisé pour les accompagner dans leurs projets. » *Anjou 2021 - Réinventons l'avenir*

► Pour répondre à cet enjeu, l'offre de service d'ingénierie territoriale se décline en cinq thématiques :

- la mobilité et les déplacements (routes)
- l'habitat
- l'aménagement
- la culture et le patrimoine
- les Archives départementales.

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

➔ Aménagements localisés : diagnostic et orientations / études opérationnelles

L'aménagement sur routes départementales ou voies communales nécessite au minimum, une phase d'analyse des enjeux et une définition des besoins liés à l'opération. Les agences techniques départementales peuvent contribuer à cette réflexion en accompagnant la collectivité en appui de partenaires potentiels.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestations

- Aide à l'élaboration d'un diagnostic et des orientations d'aménagements,
- Aide à l'élaboration d'un avant projet détaillé (opération d'un montant inférieur à 30 000 € HT sur RD),
- Aide à la recherche d'un maître d'œuvre pour mener à bien, la phase opérationnelle.

► Formes de l'intervention

• Diagnostics et orientations :

- Établissement d'un diagnostic (État des lieux urbanistique, trafics, contrainte réseaux, caractéristiques géométriques, déplacements et cheminements doux...),
- Proposition de scénarios d'aménagement (objectifs et principes d'aménagement),
- Chaque étape de la prestation fera l'objet d'un rapport d'analyse et d'une présentation en réunion.

• Études opérationnelles :

Soit élaboration d'un avant projet détaillé :

- Éléments technique et financier de l'aménagement (choix des matériaux, nature couche de roulement...),
 - Validation du projet auprès des services gestionnaires,
- Soit élaboration d'un cahier des charges pour retenir un maître d'œuvre chargé de réaliser la phase opérationnelle.

► Délais d'intervention

Prestation réalisée par les Agences techniques départementales, sous la forme d'assistance technique gratuite.

Une prise de contact sous 3 semaines sera organisée pour définir les modalités d'intervention et les délais, ainsi que l'enveloppe financière et le périmètre.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Agence technique départementale (ATD) du secteur (Baugé, Beaupréau, Doué la Fontaine, Le Lion d'Angers)

➔ Exemples

Entrée agglomération RD 55 Faye d'Anjou (Bellevigne-en-Layon) ; aménagement sécuritaire école Bouzillé (Orée d'Anjou) ; aménagement en entrée d'agglomération RD 74 Sceaux d'Anjou

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

➔ Diagnostic et réparation des ouvrages d'art

Assistance à l'EPCI ou à la commune pour effectuer un diagnostic de l'ouvrage d'art afin de proposer une réparation adaptée à la pathologie ou pour aider à déterminer les conditions de réalisation d'un ouvrage neuf.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestations

- Diagnostic de l'ouvrage (visite d'évaluation),
- Aide à l'établissement d'objectif d'un programme,
- Aide à la conception d'un cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études.

► Formes de l'intervention

Documents écrits : diagnostic, programme et cahier des charges
Participations à des réunions, des visites.

► Délais d'intervention

Diagnostic : délai moyen de la prise de contact sous 3 semaines
Aide à l'établissement de programme et /ou d'un cahier des charges : calendrier de travail à définir avec la collectivité.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Agence technique départementale (ATD)
du secteur (Baugé, Beaupréau, Doué la Fontaine, Le Lion d'Angers)

➔ Exemple

Beaupréau : diagnostic du pont du Moulin-Moine

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

➔ Élaboration d'un diagnostic sécurité

Confrontés à un dysfonctionnement sécuritaire sur des zones de conflit (visibilité, perception, comportement de l'utilisateur, emprise réduite de voies, absence ou insécurité des déplacements doux, urbanisation ou la construction de nouvelles voies modifiant les flux routiers), sur voiries départementales ou communales, un diagnostic sécurité doit être élaboré avant toute proposition d'un nouvel aménagement. Cette phase amont permet de bien identifier les problématiques et fixer les orientations d'aménagements.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités (techniciens)

► Niveau de prestations

La contribution du service (Agence technique départementale) pourra donner lieu à une :

- Aide à l'établissement d'un état des lieux (accident, vitesse, environnement, visite terrain...),
- Aide à l'élaboration d'un diagnostic (identification de la nature des problèmes et les causes),
- Aide à la formalisation d'objectifs et propositions en vue d'améliorer ou supprimer le risque.

► Formes de l'intervention

Documents écrits

Participation à des réunions

► Délais d'intervention

Prise de contact sous 3 semaines

Réalisation conjointe d'un ou deux diagnostics avec les techniciens de la collectivité et l'ATD locale : 1 mois (une fois les données collectées) avec pour objectif un transfert de compétence sur la méthodologie d'intervention



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Agence technique départementale (ATD)
du secteur (Baugé, Beaupréau, Doué la Fontaine, Le Lion d'Angers)

➔ Exemples

Faye d'Anjou (Bellevigne-en-Layon) –
entrée nord de l'agglomération RD 55

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

➔ Mise en place d'un programme annuel d'entretien de voirie

La mise en place d'un programme annuel d'entretien de la voirie, doit s'appuyer sur une bonne connaissance de l'état de surface des chaussées. Un travail de relevé permettra de définir les sections à traiter en priorité et d'adapter les solutions technico/économique appropriées aux pathologies rencontrées et aux pratiques des collectivités. L'estimation des travaux à réaliser, permettra de dégager un programme priorisé et en cohérence avec le budget alloué.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du développement des compétences des collectivités, et n'est qu'une étape de l'élaboration d'une programmation pluriannuelle.

L'accompagnement pour le diagnostic de l'état des voies se limitera à 50 km de réseaux.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestations

- Présentation de méthodes de relevés,
- Aide aux relevés de dégradation (1 à 2 communes, 50 km),
- Aide à la définition des solutions en fonction des pathologies et du budget,
- Aide à l'estimation des travaux annuels,
- Recensement des contraintes liées à la réalisation des travaux.

► Formes de l'intervention

Conseil,
Élaboration d'un programme annuel d'entretien de la voirie,
Compagnonnage pour l'appropriation des méthodes et outils mis à disposition auprès d'un technicien de la collectivité,
Production de notes, rapports ou autres documents.

► Délais d'intervention

Une prise de contact sera organisée sous 3 semaines pour préciser les objectifs retenus, la démarche envisagée et les données disponibles.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Agence technique départementale (ATD)
du secteur (Baugé, Beaupréau, Doué la
Fontaine, Le Lion d'Angers)

➔ Exemple

Programme d'entretien des voiries des
communes de Gennes et Doué-la-
Fontaine

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

➔ Élaboration d'un règlement de voirie

Le règlement de voirie est un document qui permet de rassembler en un document unique les différents textes applicables au domaine public routier. Ces textes peuvent être des règles législatives ou réglementation nationale mais aussi des actes de police de l'exécutif de la collectivité.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestations

- Aide à l'élaboration d'un règlement de voirie avec au préalable un exposé sur son intérêt et son contenu rédactionnel,
- Mise à disposition d'un support de base pour mener la réflexion,
- Conduite de la procédure (prêt à l'emploi pour la commune).

► Formes de l'intervention

- Conseil sur la rédaction (choix des dispositions techniques, simplification de lecture, apport d'annexes...),
- Accompagnement de la structure dans la mise en place d'un règlement de voirie à partir d'une méthodologie identifiant les besoins propres à sa situation, préparer le choix de la structure du document, aider à la rédaction et envisager ses modes d'applications,
- Production de notes, rapports ou autres documents.

► Délais d'intervention

Une prise de contact sera organisée sous 3 semaines pour préciser les objectifs retenus et la démarche envisagée.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Agence technique départementale (ATD) du secteur (Baugé, Beaupréau, Doué la Fontaine, Le Lion d'Angers)

HABITAT

→ **Accompagnement à la mise en œuvre de programmes de logements : accession à la propriété et locatif social**

La mission consiste en un accompagnement technique et financier pour un programme de logements.

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Niveau de prestations**

La contribution du service pourra donner lieu à deux étapes de programmation :

• **Programmation technique :**

- Analyse des besoins en logements,
- Définition d'un programme de logements avec deux volets : mixité sociale et de formes d'habitat.

• **Consultation de constructeurs et bailleurs sociaux**

- Programme financier,
- Étude de faisabilité financière du projet retenu.

► **Formes de l'intervention**

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la date de la demande.

Délais de réalisation de la mission en fonction de la nature, de l'importance et du contexte du programme.

► **Délais d'intervention**

Une prise de contact sera organisée sous 3 semaines pour préciser les objectifs retenus, la démarche envisagée et les données disponibles.



► **Direction référente**

Direction de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires

HABITAT

➔ Animation et coordination en matière d'accueil des gens du voyage

La mission s'inscrivant dans le cadre de l'animation globale du schéma d'accueil des gens du voyage et de sa coordination, est confiée à un chargé de mission et se décline, notamment, en actions opérationnelles :

- Accompagnement, assistance technique et médiation,
- Incitation à anticiper l'accueil et l'habitat des gens du voyage dans les documents d'urbanisme en lien avec le Service ingénierie territoriale du Département,
- Co-animation de groupes de travail thématiques en relation avec les services concernés de l'État et du Département,
- Co-élaboration de projets sociaux en appui au Service logement et développement social du Département,
- Appui lors de la mise en place et l'animation des groupes d'appui locaux dans le cadre du projet social départemental,
- Proposition de formations et d'informations,
- Production de données issues de l'observatoire départemental.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestations

Accompagnement et conseils pour les collectivités,
Coordination des projets,
Participation à des réunions en collectivité.

► Délais de l'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans la semaine suivant la date de la prise de contact du demandeur.
Accompagnement ou production de données dans le mois suivant la date de la prise de contact du demandeur.



► Direction référente au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'ingénierie et de
l'accompagnement des territoires

➔ Exemples

Accompagnement à la création d'une
aire d'accueil / d'habitats adaptés.

HABITAT

➔ **Accompagnement de projets d'aménagement de quartiers d'habitat durable**

La mission consistant à accompagner des projets de quartiers d'habitat durable à travers le dispositif « habiter autrement pour un urbanisme durable » en coordination avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la Société d'économie mixte (SEM) « Anjou Loire Territoire ».

Elle se décline en 3 principales étapes :

- L'élaboration du programme de l'opération,
- La réalisation d'un concours d'urbanisme sur esquisse,
- L'assistance à la mise en œuvre du projet d'aménagement.

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Niveau de prestations**

Participations à des réunions en collectivité,
Participation du CAUE pour la partie programmation et l'assistance administratives à la procédure de concours d'urbanisme,
Expertise juridique et financière de la SEM « Anjou Loire Territoire ».

► **Modalités et délais d'intervention**

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la date de la demande ou suite à un appel à projet.
Délais de réalisation de la mission en fonction de la nature, de l'importance et du contexte de l'opération.



► **Direction référente**

Direction de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires

➔ **Exemples**

Quartiers de la Rablionière et de l'ancienne usine à Botz-en-Mauges, quartier des Ligeris à Chalonnes sur Loire, quartier du Moulin à Vent à Corzé, quartier Jules Verne au Lion d'Angers etc.

HABITAT

➔ Assistance à la mise en œuvre de projet de revitalisation de centre-bourg et centre-ville (dispositifs « Anjou Cœur de ville ou de village »)

La mission est scindée en 3 étapes :

- 1) Un plan de référence pour la stratégie urbaine du centre-bourg ou du centre-ville,
- 2) Un diagnostic détaillé du centre-bourg ou centre-ville et une étude des périmètres opérationnels retenus,
- 3) La mise en œuvre du programme de revitalisation du centre-ville ou du centre-bourg.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

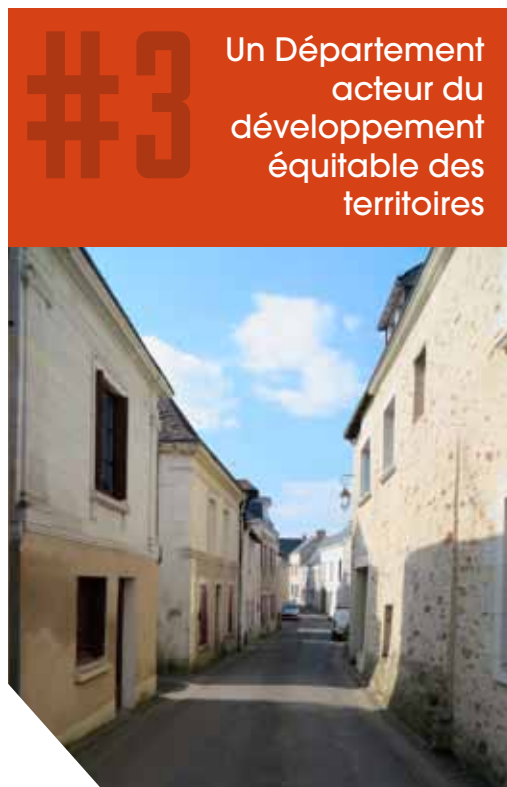
► Niveau de prestations

- Pré-diagnostic précisant les enjeux en matière de revitalisation du centre-bourg ou centre-ville,
- Accompagnement pour la réalisation du plan de référence (convention avec le CAUE ou cahier des charges pour les bureaux d'études privés),
- Accompagnement pour la rédaction de cahier des charges relatif aux études opérationnelles et à la conduite du programme de revitalisation éventuellement en partenariat avec la SEM Départementale : Anjou Loire Territoire.

► Modalités et délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la date de la demande.

Délais de réalisation de la mission en fonction de la nature, de l'importance et du contexte de l'opération.



► **Direction référente
au Département de Maine-et-Loire**
Direction de l'ingénierie et de
l'accompagnement des territoires

➔ Exemples

Programmes de revitalisation des centres des communes de Pouancé, Baugé, etc.

AMÉNAGEMENT

➔ Fonctionnement urbain - Espaces publics

La mission consiste à établir un pré-diagnostic des espaces urbains dans le cadre d'une perspective de l'aménagement de centres - bourgs. Ce pré-diagnostic a pour objet, d'une part, de mettre en évidence les principes de fonctionnement urbain par une identification des réseaux et modes de déplacement, par la connaissance des usages et des habitudes, d'autre part, de souligner les dysfonctionnements des espaces publics (tant sur le plan fonctionnel que qualitatif), et enfin de recenser les projets de toute nature susceptibles d'impacter le fonctionnement. De cet exercice de croisement d'informations doivent émerger les principaux enjeux urbains préfigurant les objectifs de la collectivité.

Ce pré-diagnostic est une première étape permettant de confirmer ou de faire évoluer la commande initiale de la collectivité et préparer ainsi les étapes suivantes d'analyse approfondie des espaces urbains et de scénarios de requalification, pour lesquelles le Département peut accompagner la collectivité tout au long de la démarche.

La mission peut se poursuivre par l'aide au choix d'un concepteur.

► Bénéficiaires

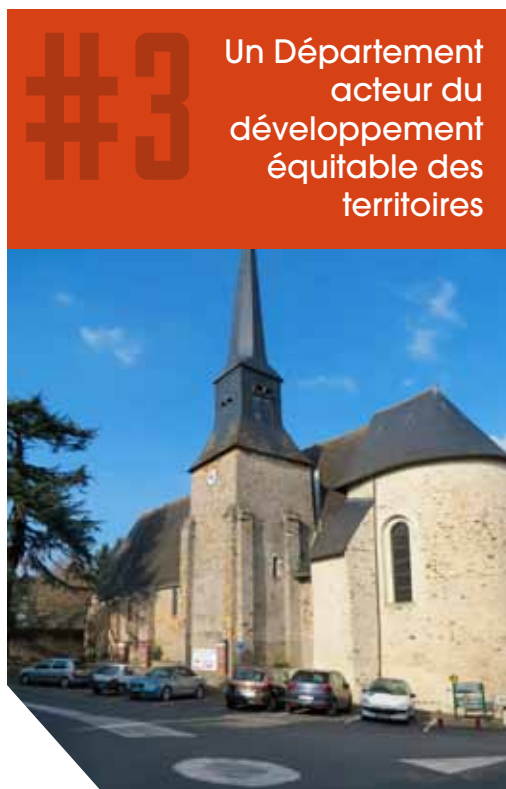
Toutes collectivités

► Niveau de prestations

Participations à des réunions en collectivité,
Visites de terrain,
Production de note ou rapport d'analyse, de cartographies synthétiques,
Rédaction de cahiers des charges.

► Modalités et délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la date de la demande.
Délais de réalisation de la mission en fonction de la nature, de l'importance et du contexte de l'opération.



► Direction référente

Direction de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires

➔ Exemples

Grez-Neuville, Somloire, Saint-Lambert-du-Lattay, Saint-Jean-des-Mauvrets.

AMÉNAGEMENT

➔ Portage foncier départemental en matière d'habitat

La mission déclinée en trois étapes consiste en un accompagnement à la mise en œuvre du portage foncier Départemental :

- Accompagnement à la priorisation de sites repérés dans un plan d'action foncière intercommunal,
- Rédaction d'une fiche par site précisant les parcelles avec la surface concernée, la destination, la durée de portage et le bénéficiaire final envisagé,
- Rédaction et présentation d'une convention opérationnelle de portage foncier entre l'EPCI, les communes concernées, le Département et la Société Publique Locale (Anjou Loire Territoire publique) en tant qu'opérateur foncier départemental.

► Bénéficiaires

EPCI

► Niveau de prestations

Accompagnement dans le choix des sites pour le portage foncier,
Proposition de fiche technique pour chaque site,
Rédaction d'une convention opérationnelle de portage foncier.

► Modalités et délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la date de la demande dans la continuité de l'élaboration d'un plan d'action foncière

#3

Un Département
acteur du
développement
équitable des
territoires



► Direction référente au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'ingénierie et de
l'accompagnement des territoires

AMÉNAGEMENT

→ Liaisons douces : définition d'un itinéraire vélo

La mission est orientée, suivant la nature de la commande et peut consister à définir l'opportunité et la faisabilité d'une liaison cyclable soit en utilitaire (domicile/travail), soit à vélo loisirs/tourisme.

La démarche proposée peut comprendre les étapes suivantes :

- le rappel des fondamentaux sur la pratique du vélo et les aménagements spécifiques aux deux-roues ;
- l'identification des principales contraintes pour le développement du vélo et déclinaison sur le site d'étude ;
- le repérage des principaux enjeux du territoire en lien avec l'itinéraire
- l'élaboration éventuelle de scénarios d'itinéraire avec une analyse multicritère et de faisabilité technique et économique.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestations

La réflexion s'inscrivant dans le processus d'aide à la décision, la contribution du service se limitera à définir des principes de tracé et non à concevoir un projet :

- Visites de terrains,
- Restitution des éléments d'étude,
- Participations à des réunions,
- Production de notes ou rapports,
- Écriture de cahier des charges,
- Aide à la consultation de bureaux d'études.

► Modalités et délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la date de la demande

Délais de réalisation de la mission en fonction de la nature, de l'importance et du contexte de l'opération



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction de l'ingénierie et de
l'accompagnement des territoires

→ Exemples

Liaison La Pommeraye-Montjean ; Distré,
liaison Vihiers-Montilliers, Fontevraud
l'Abbaye, Baugé, liaisons Freigné-Candé,
Cheffes-Tiercé etc...

AMÉNAGEMENT

➔ Voie nouvelle : réflexion sur l'opportunité et la faisabilité ?

Le Conseil départemental, compte-tenu de ses compétences dans le domaine routier et de ses connaissances dans celui de l'urbanisme, peut apporter son expertise en amont des décisions, pour apprécier l'opportunité de réaliser une infrastructure nouvelle et d'en évaluer la faisabilité au regard d'un faisceau de critères [fonctionnalités, impacts sur fonctionnement et développement urbains, compatibilité avec les documents d'urbanisme, contraintes environnementales, faisabilité économique,...]. Cette approche relève de l'aide préalable à la décision et non du processus opérationnel.

La mission consiste à analyser la commande, réaliser un pré-diagnostic, identifier les enjeux, esquisser des scénarios à travers une analyse multicritères.

La démarche proposée relève plus du domaine de l'aménagement d'un territoire que de celui de la technique routière.

► Bénéficiaires

Communes, communes nouvelles, EPCI

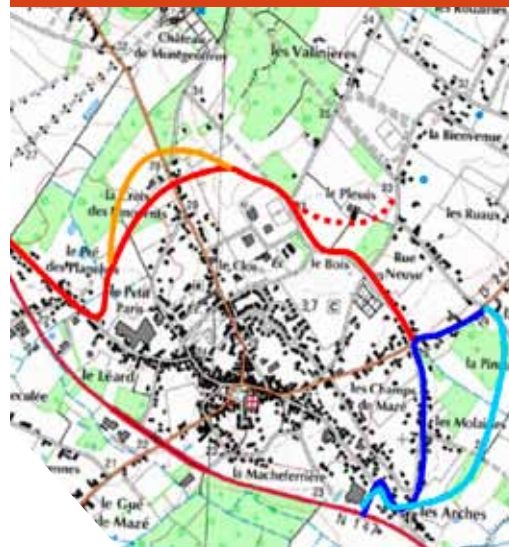
► Formes de l'intervention

Visite de terrain,
Participation à des réunions en collectivité,
Production de note ou de rapport,
Rédaction de cahier des charges,
Aide à la consultation de bureaux d'études.

► Délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les 15 jours suivants la demande.

Délais de réalisation de la mission en fonction de la nature, de l'importance et du contexte de l'opération.



► Direction référente au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'ingénierie et de
l'accompagnement des territoires

➔ Exemples

Communauté de communes du Loir,
communes de Mazé-Milon, Saint-Melaine
sur-Aubance, La Pommeraye, etc.

CULTURE ET PATRIMOINE

➔ Accompagner les collectivités dans le développement de leurs politiques culturelles

La mission vise à permettre aux territoires du département de déployer une offre culturelle équilibrée en matière :

- d'enseignement artistique (écoles de musique et de danse),
- d'actions culturelles éducatives en direction de populations ciblées (jeunes, adolescents, familles, personnes âgées dépendantes, personnes en réinsertion...),
- d'offre culturelle locale cohérente avec un projet de territoire (partagée sur plusieurs lieux du territoire, programmation inscrite dans la durée, en lien avec les acteurs locaux...).

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Accompagnements dans l'élaboration des projets d'établissement des structures d'enseignement artistique,
Conseils aux territoires pour la conception et l'articulation des projets d'actions culturelles (diffusion, médiation, publics spécifiques...),
Projets d'équipements ou d'aménagement de lieux dédiés,
Participation à des réunions, production d'une note de synthèse, voire d'un rapport, suivant les cas.

► Délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les jours qui suivent la date de la demande.

Réponses circonstanciées dans la quinzaine ou le mois

Suivi de projets à plus long terme.



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction culture et patrimoine

➔ Exemples

- Co-élaboration en 2015 du Contrat Local d'Éducation Artistique (triennal et quadripartite) du PETR de l'Anjou Bleu avec l'État (DRAC et DASEN) et le Département ; expérimentation renouvelée en 2016 avec le Pays des Vallées d'Anjou
- Conseil sur les normes en vigueur pour la prévention des risques dans le cadre d'un projet d'aménagement de studios de danse
- Accompagnement d'écoles de musique dans des projets de regroupement

CULTURE ET PATRIMOINE

➔ Archéologie

La mission s'inscrit, pour l'archéologie préventive, dans le cadre de l'agrément accordé par le ministère de la Culture :

- Conduite des opérations d'archéologie préventive : réalisation de diagnostics et de fouilles (y compris sur des aménagements dont le Département n'assure pas la maîtrise d'ouvrage),
- Études et opérations d'archéologie du bâti ; suivi de chantiers de restauration sur des édifices patrimoniaux protégés et non protégés,
- Études spécifiques en archéologie funéraire / anthropologie,
- Interventions dans le cadre du schéma départemental d'amélioration du réseau routier,
- Gestion du mobilier archéologique au sein du Centre de Conservation et d'Étude (CCE).

► Bénéficiaires

Communes, EPCI

► Formes de l'intervention

En matière d'archéologie préventive, l'intervention est liée à une prescription de l'État ou à un appel d'offres.

Conseil,

Participation à des réunions,

Production d'une note de synthèse, voire d'un rapport, suivant les cas.

► Délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les jours qui suivent la date de la demande

Réponses circonstanciées dans la quinzaine ou le mois

Suivi de projets à plus long terme



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction culture et patrimoine

CULTURE ET PATRIMOINE

→ Connaissance, conservation et valorisation du patrimoine architectural et paysager

Deux types de missions sont proposés :

1 - L'inventaire du patrimoine (mission menée en convention avec la Région). Il consiste à :

- Identifier et évaluer le patrimoine des territoires,
- Établir une documentation scientifique et photographique à disposition du public,
- Conseiller les territoires pour la protection et la prise en compte du patrimoine dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme (Diagnostics patrimoniaux),
- Faire connaître le patrimoine et contribuer à une valorisation touristique des territoires.

2 - La Conservation du patrimoine architectural et paysager avec les objectifs suivants :

- Accompagner les propriétaires publics dans la préservation et la valorisation du patrimoine architectural protégé au titre des Monuments historiques,
- Conseiller les communes pour l'entretien et la restauration des églises non protégées au titre des Monuments historiques,
- Contribuer à la connaissance et à la valorisation des parcs et jardins,
- Apporter une expertise technique aux propriétaires et aux gestionnaires des parcs et jardins historiques.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités et associations

► Formes de l'intervention

Conseil

Participation à des réunions

Production d'une note de synthèse, voire d'un rapport, suivant les cas

Conférences, publications et expositions selon des modalités à définir

► Délais d'intervention

Prise de contact dans les jours qui suivent la date de la demande

Réponses circonstanciées dans le mois

Suivi de projets à plus long terme



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction culture et patrimoine

CULTURE ET PATRIMOINE

#3

Un Département
acteur du
développement
équitable des
territoires

→ Conservation et restauration du patrimoine mobilier

Cette mission confiée par l'État aux conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art a les objectifs suivants.

- Recenser et étudier les objets mobiliers en vue de leur protection éventuelle au titre des Monuments historiques,
- Veiller à leur sécurité,
- Conseiller les propriétaires (publics et associatifs) pour l'entretien, la conservation et la restauration (choix des restaurateurs, montage financier avec les différents partenaires),
- Contribuer à la valorisation de ce patrimoine,
- Gérer le dépôt départemental des objets mobiliers.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités et associations

► Formes de l'intervention

Conseil

Participation à des réunions

Production d'une note de synthèse, voire d'un rapport, suivant les cas

Conférences, publications et expositions selon des modalités à définir

► Délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les jours qui suivent la date de la demande

Réponses circonstanciées dans la quinzaine ou le mois

Suivi de projets à plus long terme



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction culture et patrimoine

CULTURE ET PATRIMOINE

➔ Conservation des musées

La mission encadrée par une convention avec la collectivité a les objectifs suivants :

- Encadrer les collections des établissements labellisés Musées de France dans la gestion scientifique (inventaire et étude des collections, conservation et sécurité des œuvres, suivi des campagnes de restauration...),
- Assurer une expertise, parfois jusqu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, lors des projets de création ou de rénovation d'établissements,
- Accompagner les musées, les collectivités ou associations propriétaires dans leur organisation et leur développement.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités et associations

► Formes de l'intervention

Conseil

Participation à des réunions

Production d'une note de synthèse, voire d'un rapport, suivant un partenariat à définir

► Délais d'intervention

Prise de contact dans les jours qui suivent la date de la demande

Réponses circonstanciées dans le mois

Suivi de projets à plus long terme suivant contractualisation



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction culture et patrimoine

CULTURE ET PATRIMOINE

➔ Développement de la lecture publique et des bibliothèques : assister, conseiller et expertiser

Le BiblioPôle, service de lecture publique du Département, s'organise autour de trois grandes missions :

- le soutien au développement des acteurs et du territoire,
- l'offre et la circulation des documents,
- l'innovation dans l'action culturelle et le numérique.

L'équipe des bibliothécaires du BiblioPôle propose en particulier d'accompagner les collectivités et les bibliothécaires de son réseau sur des projets tels que :

- la constitution et les modalités d'organisation d'un réseau de bibliothèques,
- la construction, l'extension, le réaménagement d'une bibliothèque,
- l'informatisation des collections (choix de logiciels documentaire, formations en informatique documentaire),
- le recrutement de personnels (aide dans les démarches de recherche de professionnels, aide à la réalisation de fiches de poste, participation aux entretiens de recrutement),
- la politique documentaire et le choix des ressources (numériques notamment),
- la gestion d'une bibliothèque (Visites d'assistance technique, formations),
- le choix d'une programmation culturelle ou l'aide au développement d'une méthodologie de projet en matière de politique culturelle adaptée aux bibliothèques.

► Bénéficiaires

Collectivités, bibliothécaires (bénévoles ou professionnels)

► Formes de l'intervention

Conseil oral,
Participation à une ou plusieurs réunions selon la nature du projet,
Actions de formation,
Remise de ressources, de fiches et de documents techniques (vademecum...),
Orientation vers d'autres structures ressources (partenaires), ou d'autres dispositifs de soutien et d'accompagnement.

► Délais d'intervention

Prise de contact avec la collectivité dans les jours qui suivent la date de la demande
Réponses circonstanciées dans la quinzaine ou le mois
Suivi de projets à plus long terme



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction culture et patrimoine

➔ Exemple

Accompagnement du projet de réaménagement de la bibliothèque de Montjean-sur-Loire

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ORGANISATION DE L'ARCHIVAGE

➔ **Accompagnement et conseils en matière de conservation et communication d'archives publiques, et encadrement de missions d'archivage**

La mission proposée consiste en un accompagnement des structures dans leurs missions obligatoires de conservation et communication de leurs archives et de leurs données, suivant les prescriptions fixées par le code du Patrimoine, et en prolongement du contrôle exercé au titre de l'État.

► **Bénéficiaires**

Communes, intercommunalités et tous organismes territoriaux chargés d'une mission de service public.

► **Niveau de prestation**

Assistance et veille téléphonique,
Visites de conseil et/ou de diagnostic,
Évaluations de durée de mission de classement (CDD à la charge de la structure),
Propositions de candidatures adéquates,
Encadrement de la mission de classement et une validation des outils livrés suivant les besoins évalués,
Actions de formation, en interne ou en relation avec le CNFPT.

► **Formes de l'intervention**

Conseil,
- soit la participation à des rencontres sur site,
- soit la production de notes de synthèse, de rapports.

► **Modalités et délais d'intervention**

Pour un conseil : sans délai
Pour une visite, un diagnostic : 1 mois
Pour une mission : calendrier prévisionnel sur 1 an



► **Direction référente**
au Département de Maine-et-Loire
Direction des archives départementales

➔ **Exemple**

Classement et réorganisation des archives de la commune de Baugé en Anjou en 2015-2016

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ACTIONS DE FORMATIONS

→ Actions de formation à la pratique de l'archivage ou à la recherche historique

Formations dispensées par les agents des Archives départementales ou sous leur contrôle, pour les agents du service public ayant en charge l'archivage ou pour le public intéressé par la recherche historique.

► Bénéficiaires

Personnels des communes, intercommunalités ou organismes territoriaux chargés de mission de service publics, bénévoles des groupes et associations d'histoire locale.

► Niveau de prestation

Formations à l'archivage des documents, en forme traditionnelle et numérique (formations sur site possibles),

Formations à la recherche pour tous publics, par ateliers de découverte des fonds d'archives (aux Archives départementales),

Formations à la collecte des témoignages oraux (formations sur site possibles),

Formations à la lecture des documents anciens (paléographie) et des conférences de valorisation de l'histoire locale, en lien avec l'association des « Amis des archives de l'Anjou » (aux Archives départementales).

► Formes de l'intervention

Conseils,

Rencontres pour la mise au point de programmes de formation,

Production de supports de formation et de rapports.

► Délais d'intervention

Pour une inscription à une action programmée (cours, conférence, atelier) : suivant le programme établi*

Pour l'organisation d'une formation sur demande : suivant le projet
**Certaines actions s'effectuent sur inscription payante suivant une tarification établie par le Conseil départemental ou par l'association des « Amis des archives de l'Anjou ».*



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction des archives départementales

→ Exemple

Formations régulières à l'archivage pour les personnels territoriaux en lien avec le CNFPT

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES INGÉNIERIE CULTURELLE

→ Ingénierie culturelle ou éducative et accompagnement de projets

Organisation ou accompagnement d'actions culturelles ou éducatives dans les domaines de l'histoire et du patrimoine.

► Bénéficiaires

Communes, intercommunalités, établissements scolaires et parascolaires, associations, particuliers

► Niveau de prestation

Participation d'un groupe à une action inscrite au calendrier culturel des Archives départementales (expositions, conférences, animations...),

Organisation de visite sur place avec adaptation du programme suivant les publics et souhaits exprimés (y compris public scolaire), Fourniture de photographies ou de prestations de reproduction et numérisation (idem),

Appui pour réalisation d'un projet culturel ou éducatif, comme réalisation d'une exposition, écriture d'un ouvrage, organisation d'une manifestation, etc,

Prêt de documents ou de mobiliers et matériels pour expositions ou autres manifestations ; prêt d'une exposition itinérante.

**les prestations de reproduction et les envois sont facturés suivant la tarification établie par le Conseil départemental*

► Formes de l'intervention

Conseils, dossiers de recherche,

Participation à des réunions, en accompagnement de projets,

Production et diffusion de produits culturels ou éducatifs,

Accueil de groupes.

► Délai d'intervention

Pour un conseil ou l'emprunt d'une exposition itinérante ou de matériel: sans délai

Pour une rencontre: suivant les échanges

Pour un accompagnement de projet: suivant les projets



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction des archives départementales

→ Exemple

Accompagnement du projet d'histoire de la communauté de communes de Montrevault

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES RECHERCHE ET EXPERTISE

→ Études et recherches à des fins légales ou historiques

Suivant leurs besoins, les collectivités, leurs groupements ou toute personne orientée par eux peut s'adresser aux Archives départementales pour solliciter une aide à la recherche ou une étude, à des fins légales ou historiques.

► Bénéficiaires

Communes, intercommunalités, organismes territoriaux chargés de mission de service public, associations, particuliers

► Niveau de prestation

Communications d'actes, avec certification de conformité,
Recherches ponctuelles à caractère administratif ou historique,
Fourniture de reproductions de documents*,
Constitution de dossiers de recherche, avec éventuellement la réalisation d'études historiques.

**les prestations de reproduction et les envois sont facturés suivant la tarification établie par le Conseil départemental*

► Formes de l'intervention

Conseil,
Participation à des réunions, en accompagnement de projets,
Production sur demande de dossiers de recherche.

► Délai d'intervention

Pour un conseil : sans délai
Pour une fourniture de copie d'acte ou recherche simple : 15 jours
Pour un dossier de recherche : suivant nature de la recherche



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction des archives départementales

→ Exemples

Dossier sur les mines d'or de Saint-Pierre-Montlimart
Recherche d'origine de propriété de l'immeuble du tribunal de Saumur

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

TÉMOIGNAGES ORAUX

➔ Collecte et conservation des témoignages oraux

Collecte des témoignages oraux sous forme sonore ou audiovisuelle, conservation des données et animation de réseau des collecteurs.

► Bénéficiaires

Communes, intercommunalités, associations ou groupes d'histoire locale

► Niveau de prestation

Campagnes de collecte de témoignages,
Accompagnement des enregistrements réalisés au sein des groupes d'histoire locale,
Sécurisation des enregistrements par la numérisation,
Rencontres, des formations avec les collecteurs,
Encadrement juridique de la collecte, permettant de disposer de documents de référence.

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participation à des réunions, en accompagnement de projet (déplacement sur site possible),
Production de note de synthèse, sur demande de dossiers de recherche,
Diffusion d'une lettre externe : « la lettre des collecteurs » et l'organisation de journées d'études thématiques (aux Archives départementales),
Accueil de groupes (idem).

► Délai d'intervention

Pour un conseil : sans délai
Pour une rencontre : suivant les souhaits
Pour un accompagnement de projet : suivant les projets



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction des archives départementales

➔ Exemple

Collecte de témoignages du Pays des Vallées d'Anjou



ENGAGEMENT #4

Un Département porteur de développement durable

« Être un département porteur de développement durable, protecteur de l'environnement et des ressources naturelles pour le bien vivre de tous en Anjou et pour les générations futures. » *Anjou 2021 - Réinventons l'avenir*

► Pour répondre à cet enjeu, l'offre de service d'ingénierie territoriale se décline en quatre thématiques :

- assainissement collectif et non collectif,
- alimentation en eau potable,
- rivières et milieux aquatiques,
- espaces naturels sensibles et biodiversité.

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ Assainissement collectif : assistance aux études préalables

Étude diagnostique réseaux/station
Schéma directeur d'assainissement, étude d'incidence,
Étude plan d'épandage des boues, zonage d'assainissement

► Missions

- Analyse des perspectives de développement de la collectivité dans le contexte actuel de l'assainissement et du document d'urbanisme en vigueur,
- Analyses des données, définition de la capacité restante, expertise des équipements, projections travaux,
- Assistance à la collectivité dans l'analyse des besoins en études,
- Analyses des documents existants,
- Définition des objectifs, des périmètres à étudier,
- Assistance aux études,
- Proposition d'aide à la rédaction des demandes d'aides financières et des cahiers des charges,
- Aide au lancement de la consultation et participation aux restitutions des études.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau, Chambre d'agriculture

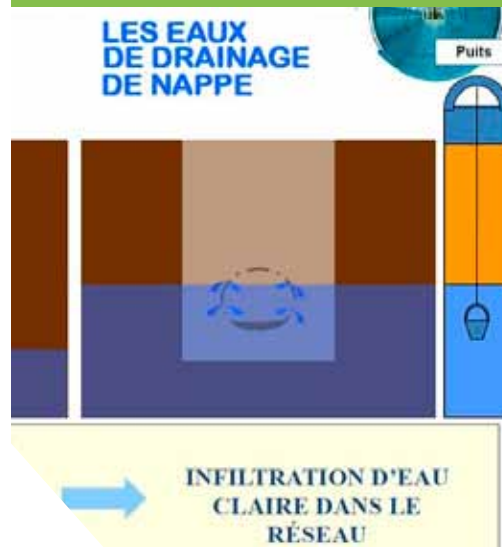
► Formes de l'intervention

Le partenariat avec la collectivité est formalisé par une convention d'assistance technique.

Rapport pré-diagnostic,
Aide à la rédaction du cahier des charges,
Participation aux réunions.

► Délai d'intervention

Accusé de réception dès la réception de la demande
Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande
Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement

➔ Exemple

Communautés de communes du Canton de Segré pour un diagnostic et schéma directeur

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ **Assainissement collectif : assistance aux travaux réseaux et stations (constructions et réhabilitations)**

► Missions

- Aide à la décision dans les choix techniques à l'issue des études préalables,
- Assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre,
- Avis techniques, recommandations sur avant-projets formulés par le maître d'œuvre,
- Aide à la validation du dossier de consultation des entreprises en accord avec la collectivité et le maître d'œuvre,
- Participation ponctuelle au suivi du chantier.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau, maîtres d'œuvre et constructeurs.

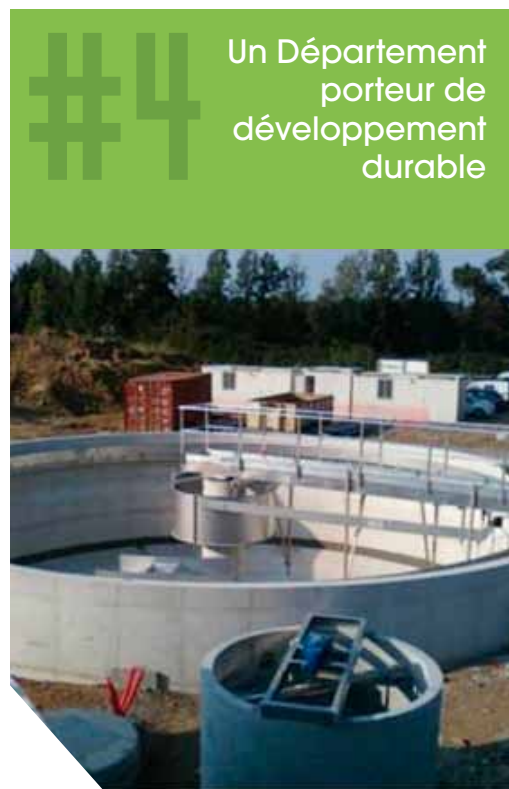
► Formes de l'intervention

Le partenariat avec la collectivité est formalisé par une convention d'assistance technique.

Aide à la rédaction de cahiers des charges,
Participation aux réunions avec les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre et les partenaires,
Concertation avec la police de l'eau et l'Agence de l'eau,
Rédaction de notes et avis techniques.

► Délai d'intervention

Accusé de réception dès la réception de la demande
Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande
Délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement (SATEA)

➔ Exemple

Station d'épuration de la commune déléguée de Thouarcé

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ **Coordination et animation départementale dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif**

► **Missions**

- Mise en réseau des techniciens et partenaires,
- Organisation de rencontres techniques,
- Constitution d'un référentiel documentaire et mise à disposition sur une plateforme internet,
- Organisation de formations des techniciens en partenariat avec le CNFPT.

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Partenaires**

Agence de l'eau Loire Bretagne, Direction départementale des territoires, Police de l'eau, Chambre d'agriculture, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), CNFPT.

► **Formes de l'intervention**

Organisation et animation de réunion,
Rédaction de document type et de procédures,
Valorisation et mise à disposition de données.

► **Délai d'intervention**

Accusé de réception dès la réception de la demande
Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande
Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité

#4

Un Département
porteur de
développement
durable



► **Direction référente**

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement (SATEA)

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ Assainissement collectif : assistance technique à l'exploitation des stations d'épurations

La mission porte sur l'acquisition et l'analyse de résultats permettant de fournir aux maîtres d'ouvrage et exploitants de stations d'épuration :

- Des conseils, expertises et formation pour améliorer et optimiser le fonctionnement des ouvrages d'assainissement dont ils ont la charge,
- De quantifier les charges reçues, les rendements épuratoires et mesurer la qualité des rejets vers le milieu naturel (à partir d'un suivi régulier des installations et des mesures de pollution aux différentes étapes du traitement - bilans 24h ou prélèvements ponctuels).

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau, bureaux d'études, exploitants.

► Formes de l'intervention

L'intervention auprès de la collectivité est formalisée par une convention d'assistance technique.

Visite diagnostic des stations d'épuration,

Interprétation des résultats d'analyse,

Rédaction des rapports de visite d'assistance, de bilans 24h et bilans annuels.

La rémunération du Département est fixée dans la convention d'assistance technique.

► Délai d'intervention

Le programme d'intervention est établi en début d'année.

Pour les demandes complémentaires ponctuelles :

- Accusé de réception dès la réception de la demande,
- Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande,
- Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ **Assainissement collectif : Exploitation réseaux et stations**

Assistance à la mise en place et au suivi de l'autosurveillance réglementaire (réseaux et stations)

► **Missions**

Mise en place des chaînes de mesure :

- Aides à la définition des emplacements des points de mesure et du type de matériel à installer,
- Contrôle de la conformité de la mise en place des chaînes de mesure,
- Contrôle périodique des chaînes de mesure,
- Vérification et validation du bon fonctionnement des chaînes de mesure et des données d'autosurveillance,
- Manuel d'autosurveillance,
- Assistance à la rédaction du manuel d'autosurveillance.

► **Bénéficiaires**

Toutes collectivités

► **Partenaires**

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau, bureaux d'études, exploitants

► **Formes de l'intervention**

L'intervention auprès de la collectivité est formalisée par une convention d'assistance technique.

Visites d'expertise technique sur site,

Rédaction de notes techniques,

Concertation avec les services de la police de l'eau et de l'Agence de l'eau,

Rédaction de rapports d'expertise.

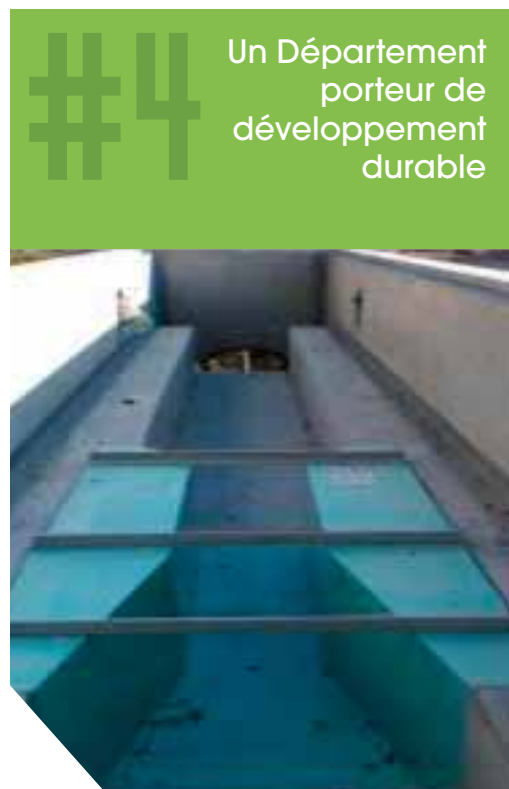
La rémunération du Département est fixée dans la convention d'assistance technique.

► **Délai d'intervention**

Le programme d'intervention est établi en début d'année.

Pour les demandes complémentaires ponctuelles :

- Accusé de réception dès la réception de la demande,
- Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande,
- Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité.



► **Direction référente au Département de Maine-et-Loire**

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement (SATEA)

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ **Assainissement collectif : suivi du milieu récepteur**

► Missions

- Participation à la définition des points de mesures,
- Réalisation des mesures de terrain (mesure de débit, prélèvements, envoi au laboratoire) dans les cas suivants :
 - Arrêtés préfectoraux définissant les conditions du rejet de la station d'épuration dont une exigence de suivi du milieu récepteur à fréquence donnée,
 - Campagne de mesures du milieu dans l'objectif de connaître l'impact actuel du rejet et d'évaluer le besoin des performances épuratoires de la station d'épuration.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau, laboratoire INOVALYS

► Formes de l'intervention

Le partenariat avec la collectivité est formalisé par une convention d'assistance technique.

Concertation avec les services de la police de l'eau,
Prélèvements et mesures in situ avec des outils normalisés,
Rédaction d'un rapport,
Participation aux réunions de bilans.

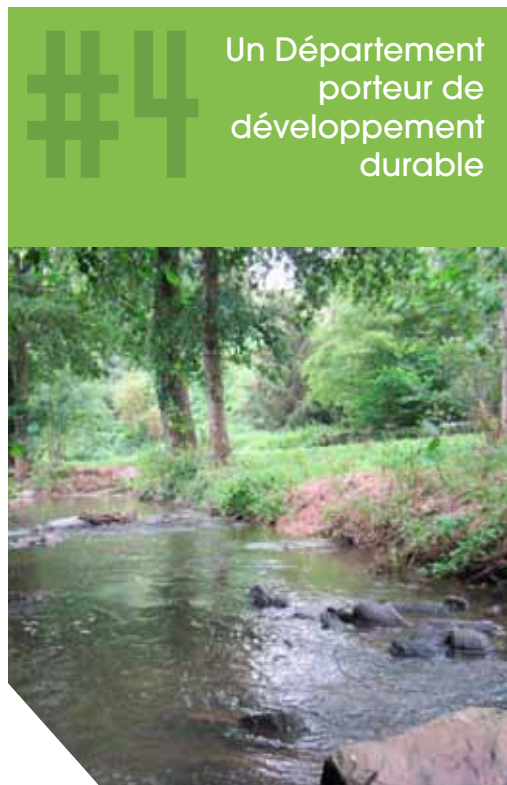
La rémunération du Département est fixée dans la convention d'assistance technique.

► Délai d'intervention

Le programme d'intervention est établi en début d'année.

Pour les demandes complémentaires ponctuelles :

- Accusé de réception dès la réception de la demande,
- Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande,
- Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement (SATEA)

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ Assainissement collectif : gestion des services

- Conventions de déversement,
- Règlement d'assainissement collectif,
- Bilan de fonctionnement,
- Cahier de vie des systèmes d'assainissement,
- Analyses de risques.

► Missions

- Assistance pour la rédaction des conventions de déversement avec les établissements rejetant des effluents non domestiques vers le réseau d'assainissement collectif,
- Aide à la rédaction du règlement d'assainissement collectif de la collectivité,
- Définition des conditions et modalités des déversement d'eaux usées au réseau d'assainissement, de transport et de traitement avant rejet au milieu,
- Aide à la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS**), des bilans de fonctionnement, cahier de vie et analyses de risques (arrêté du 21 juillet 2015).

► Bénéficiaires

Communes, EPCI

► Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau,

► Formes de l'intervention

Le partenariat avec la collectivité est formalisé par une convention d'assistance technique.

Analyse de données techniques,
Aide à la rédaction de documents,
Concertation avec les partenaires,
Participation aux réunions.

► Délai d'intervention

Accusé de réception dès la réception de la demande.
Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande
Délai de réalisation de la mission défini conjointement avec la collectivité



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement (SATEA)

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

→ Assistance dans le domaine de l'alimentation en eau potable

La mission comprend deux domaines d'intervention :

- 1/ Les études préalables : études protection des captages, réseaux, stations ; schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- 2/ Le suivi quantitatif des ouvrages de captage en eau souterraine.

La contribution du service comprend une assistance :

- Dans l'analyse des besoins en études,
- Des analyses des documents existants,
- Une définition des objectifs, des périmètres d'études.

Les études

- Une assistance à la rédaction des cahiers des charges,
- Une aide au lancement de la consultation et participation aux restitutions des études.

Le suivi des captages d'eaux souterraines

- Une analyse hydrogéologique du fonctionnement des captages,
- Des conseils pour la mise en œuvre des programmes d'actions.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités et syndicats d'eau

► Partenaires

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Agence régionale de Santé, Agence de l'eau Loire Bretagne,

► Formes de l'intervention

Le partenariat avec la collectivité pourra être formalisé par une convention d'assistance technique.

Rapport pré-diagnostic,

Aide à la rédaction du cahier des charges,

Participation aux réunions.

► Délai d'intervention

- Accusé de réception dès la réception de la demande,
 - Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 10 jours qui suivent la demande.
- Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec la collectivité.

Les prestations liées au réseau de suivi des ressources en eau souterraines sont réalisées par le BRGM, conformément à la convention de partenariat conclue avec les collectivités.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'environnement et cadre de vie

Soutien et assistance technique eau assainissement (SATEA)

→ Exemple

Appui au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Segréen pour la recherche des causes de la dégradation de canalisations dans un forage

EAU ET RIVIÈRES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

➔ Appui technique et animation « Rivières – milieux aquatiques »

Les missions portent sur trois champs d'intervention définis :

- Animer la politique de restauration et de gestion des milieux aquatiques,
- Assurer la cohérence et l'efficacité des opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau, des zones humides et des aménagements piscicoles (frayères, ouvrages de franchissement...),
- Gérer et valoriser le domaine public fluvial départemental (Oudon, Mayenne, Sarthe, Loir et Maine).

Ces missions peuvent s'accompagner des prestations suivantes :

- Animation et mise en réseau des acteurs, portage de réflexions collectives,
- Information et sensibilisation des acteurs locaux,
- Diffusion d'informations techniques et méthodologiques, d'échanges d'expériences,
- Appui à la programmation technique et financière des opérations,
- Expertise technique, aide à la coordination et au suivi des travaux,
- Évaluation des actions et valorisation des données.

► Bénéficiaires

Communes, EPCI, syndicats de rivières et de bassins versants

► Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne, DDT Police de l'eau, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

► Formes de l'intervention

Participation à des réunions et concertation avec les partenaires
Visites de terrain,
Analyse de données techniques et production de notes,
Mise à disposition de documents de référence,
Aide à l'élaboration de documents (clauses techniques, demandes de subvention...).

► Délai d'intervention

Accusé de réception de la demande dans la semaine.
Formalisation de la demande (précision du besoin) et définition de la réponse ou du programme d'intervention sous 3 semaines.
Délai de réalisation de la mission défini conjointement avec le demandeur.



► Direction référente

au Département de Maine-et-Loire

Direction environnement et cadre de vie
Service rivières/Domaine public fluvial

➔ Exemples

- Restauration de l'Argance (affluent du Loir) à Durtal
- Aménagement de haltes nautiques (Cheffes, Grez-Neuville, Cantenay-Epinard...)
- Élaboration d'un programme de restauration et d'entretien de l'Erdre [49]

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

→ Assistance à la mise en œuvre de projets de valorisation, de restauration et de gestion de sites et de milieux naturels

Les missions portent sur trois champs d'intervention à définir selon les projets :

Appréhension générale du projet

- Référencement des sources de données potentielles,
- Analyse sommaire des données techniques et réglementaires,
- Définition des besoins.

Assistance aux études préalable

- Aide à la rédaction des clauses techniques des cahiers des charges,
- Aide à la recherche de prestataires et de partenaires techniques et financiers,
- Aide à l'analyse des offres et au choix des prestataires,
- Participation aux suivis et aux restitutions des études.

Accompagnement de la phase opérationnelle

- Aide à l'élaboration d'outils opérationnels,
- Aide à la recherche de prestataires et de partenaires,
- Assistance à la rédaction de documents,
- Participation à la mise en œuvre du projet.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Partenaires

Associations de protection de l'environnement, organismes spécialisés, services de l'État (DDT, DREAL)...

► Formes de l'intervention

Participation à des réunions,
Visites sur le terrain,
Production de notes (pré-diagnostic général du projet, orientations stratégiques, etc.),
Aide à la rédaction de cahiers des clauses technique.

► Délai d'intervention

- Accusé de réception dès la réception de la demande,
- Prise de rendez-vous pour une concertation et la définition du programme d'intervention dans les 30 jours qui suivent la demande.

Délai de réalisation de la mission défini conjointement avec la collectivité



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction environnement et cadre de vie
Service environnement/paysages

→ Exemples

Valorisation de l'ENS « Bois et landes de Louerre » sur le territoire de la commune de Louerre
Aide à la mise en place d'un plan de gestion de la ripisylve de l'île de Béhuard

ENGAGEMENT #5

Un Département exemplaire et responsable

«Être un département exemplaire, responsable et transparent dans la gestion de l'argent public. »

Anjou 2021 - Réinventons l'avenir

- Pour répondre à cet enjeu, l'offre de service d'ingénierie territoriale se décline en quatre thématiques :
 - les ressources humaines (santé et prévention),
 - l'organisation (marchés publics, budget, fonds européens),
 - le développement des systèmes d'information,
 - l'entretien du patrimoine.

SANTÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

➔ Contribution à la qualité de vie au travail

La mission peut porter sur deux champs : l'accompagnement managérial et l'accompagnement des situations professionnelles stressantes individuelles ou collectives.

Les apports liés à l'accompagnement managérial :

- Préparer une prise de fonction,
- Exercer son leadership, son autorité,
- Animer une équipe,
- Aborder des conflits avec un subordonné, un supérieur, une équipe,
- Mieux gérer son temps, ses priorités,
- Apprendre à déléguer,
- Résoudre une situation problématique en termes de management,
- Présenter ses décisions et communiquer aux équipes,
- Résoudre des conflits d'intérêts,
- Aborder des conflits de valeurs,
- Aborder une décision difficile.

► Bénéficiaires

Personnels des collectivités territoriales (cadres, agents)

► Formes de l'intervention

Conseil,
Participations à des réunions.

► Délai d'intervention

Prise de rendez-vous/contact sous 2 semaines



► Direction référente au Département de Maine-et-Loire

Direction santé et prévention des risques professionnels

FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

➔ Assistance et conseil en matière de marchés publics

Dans le cadre de la réalisation de marchés publics des collectivités, la mission consiste à apporter un conseil dans le choix de procédure et la rédaction des pièces constitutives d'un marché.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestation

Compte-tenu d'une matière juridique complexe qui nécessite très souvent d'être au cœur même du dossier, la contribution du service donnera lieu à une aide ponctuelle en amont d'une opération en vue de la préparation d'une consultation. Cette assistance s'attachera à garantir le respect des règles de la concurrence, la pertinence de la procédure retenue et à porter un regard d'expert sur la composition du dossier de consultation.

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participation à des réunions,
Production d'une note de synthèse, ou autres écrits, en tant que de besoin.

► Délai d'intervention

Prise de rendez-vous/contact sous 2 semaines (selon la charge de travail en interne).



► **Direction référente
au Département de Maine-et-Loire**
Direction des finances, des affaires
juridiques et de l'évaluation

➔ Exemple

Restauration de l'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné

FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

➔ Réalisations budgétaires : dématérialisation de la chaîne financière et comptable

La mission consiste à apporter une assistance et des conseils dans le dispositif de dématérialisation totale de la chaîne financière et comptable que les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent engager, en application de la loi NOTRe.

L'article 30bis de la Loi NOTRe du 7 août 2015 (L.1617-6 du CGCT) rend obligatoire la dématérialisation des pièces comptables, dans un délai de 4 ans, à compter de la promulgation de la loi pour les collectivités et EPCI de plus de 10 000 habitants.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Niveau de prestation

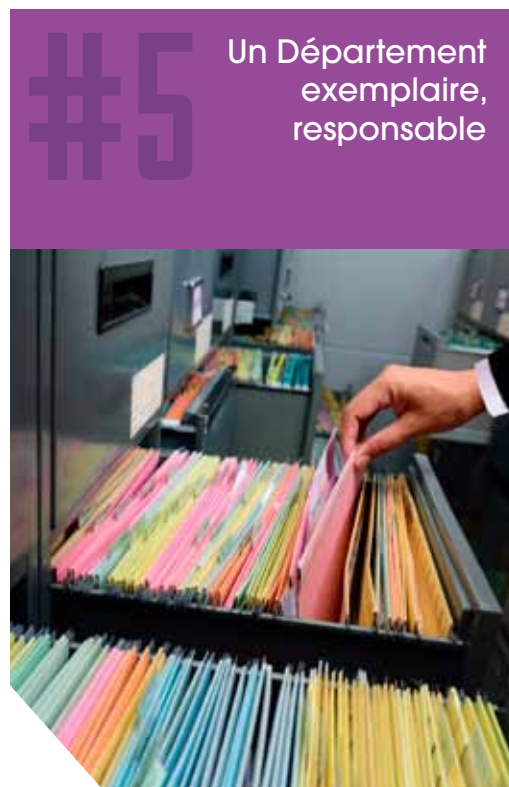
Accompagnement méthodologique et organisationnel des collectivités
Échange d'expériences (ex : parapheurs électroniques)

► Formes de l'intervention

Conseils,
Échanges téléphoniques,
Déplacement sur site pour une aide mutualisée ou personnalisée,
Production de comptes rendus et préconisations écrites.

► Délai d'intervention

Prise de rendez-vous/contact sous 2 semaines



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction des finances, des affaires
juridiques et de l'évaluation

➔ Exemple

Établissement public de coopération
culturelle : Anjou théâtre

FINANCES AFFAIRES JURIDIQUES

➔ Fonds européens

Informations et conseils sur les dispositifs de financements européens en amont d'une opération.

► Bénéficiaires

Collectivités porteurs de projets (hormis CU ALM et CAC)

► Niveau de prestation

- La communication d'informations générales sur les dispositifs de financements européens (FEADER, FEDER, FSE...),
- L'aide aux choix d'un mode de financement en amont d'un projet,
- En outre, en sa qualité de gestionnaire des demandes de subvention du FSE répondant à l'axe 3 (Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté, du programme opérationnel national FSE 2014-2020), le Département accompagne les porteurs de projet (du dépôt de la demande jusqu'à la fin de la réalisation de l'opération et aux contrôles afférents).

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participations à des réunions.

► Délai d'intervention

Prise de rendez-vous/contact sous 2 semaines

#5

Un Département
exemplaire,
responsable



► Direction référente au Département de Maine-et-Loire

Direction des finances, des affaires
juridiques et de l'évaluation

LOGISTIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

➔ Élaboration d'appels d'offre, pour leur partie technique, dans le secteur de la logistique

Missions :

- Le recensement des besoins,
- Accompagnement à la rédaction du CCTP et annexes, des bordereaux de prix unitaires,
- L'élaboration de la stratégie d'analyse des offres (choix des critères, gestion du jugement d'échantillons éventuels...),
- L'analyse des offres et la rédaction et la présentation aux élus du rapport d'analyse,
- La participation à la mise en place du marché (outil informatique, mise en place des correspondants...).

Elle s'exerce sur des domaines variés :

- fournitures de bureau, carburants, imprimerie et reprographie, signalétique de chantier, machines à affranchir.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participation à des réunions,
Mise à disposition possible de documents de marchés en cours.

► Délai d'intervention

Prise de rendez-vous/contact sous 1 à 3 semaines



► **Direction référente**
au Département de Maine-et-Loire
Direction logistique et systèmes d'information

LOGISTIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

➔ Assistance et conseil dans le domaine des systèmes d'information et des supports numériques

La mission vise à apporter une expertise dans le domaine des Systèmes d'information et de télécommunication en vue de faciliter le choix et la mise en place d'outils dans des domaines variés : gestion de données et de base de données métiers, dématérialisation, Échange de données informatisées (EDI), Gestion électronique documentaire (GED), Système d'archivage électronique (SAE), outils collaboratifs, sites internet et usages web, les réseaux et l'aide à la décision. Dans le domaine des systèmes d'information géographique, l'assistance consiste à aider à l'analyse spatiale, notamment pour l'aménagement du territoire, la production de plans et de cartographies.

► Niveau de prestation

- Mise à disposition d'outils mutualisés : télétransmission au contrôle de légalité, plateforme des marchés publics, plateforme de diffusion des données publiques,
- Participation à des réunions de travail,
- Conseils techniques,
- Conseil et recommandation pour l'accessibilité et le référencement naturel des sites internet,
- Diffusion de données géomatiques : cadastrales (plans cadastraux et fichiers littéraux), données de l'IGN (Scan25 2014, Bd Adresse, Bd Topo), données du SIEMML sur l'éclairage public des communes, etc,
- Regroupement de formations techniques.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseils techniques,
Assistance à maîtrise d'ouvrage,
Aide à la conduite et à la mise en œuvre de projets informatiques et numériques,
Aide à la rédaction de cahier des charges,
Audit d'un site internet : accessibilité et référencement naturel,
Plus particulièrement l'aide à l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG), des conseils en organisation et constitution des données géomatiques, la fourniture de bases de données,
Participation à des réunions techniques.

► Délai d'intervention

Environ 8 jours ouvrés après réception de la demande

#5

Un Département
exemplaire,
responsable



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction logistique et systèmes d'information

➔ Exemple

Travail mené sur le SIG à travers le réseau Anjou ingénierie territoriale (groupe de travail, formations)

PATRIMOINE IMMOBILIER

→ Maintenance territorialisée

► Missions

Le pilotage d'un service technique :

- le traitement des demandes d'intervention,
- la planification de travaux/interventions de maintenance,
- l'accompagnement d'équipes techniques (voirie/espaces verts/bâtiments),
- l'organisation opérationnelle,
- le montage de contrats de maintenance et de vérifications obligatoires,
- l'évaluation de la satisfaction des usages,
- la mesure de l'efficacité de l'activité du service.

Le choix et la mise en œuvre d'une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) :

- l'accompagnement à la rédaction du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières),
- une aide au choix de la GMAO et ses différentes étapes de mise en œuvre.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participation à des réunions.

► Délai d'intervention

À compter de la sollicitation : 1 mois calendaire



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction patrimoine immobilier

→ Exemple

Régie et GMAO mises en œuvre sur l'intégralité du patrimoine immobilier départemental

PATRIMOINE IMMOBILIER

➔ **Expertise et conduite d'analyses en matière de patrimoine immobilier sur les plans techniques, économiques, fonctionnels et urbanistiques**

► Missions

La mission consiste à apporter une expertise et à conduire des analyses en matière de patrimoine immobilier sur :

- Les plans techniques,
- Les plans économiques,
- Les plans fonctionnels et urbanistiques,

dans l'objectif d'optimiser les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités

► Formes de l'intervention

Aide au choix des prestataires pour des études de faisabilité (aide à la décision),

Assistance pour le choix de programmistes qui réalisent des programmes architecturaux et techniques en vue de consultations de maîtrise d'œuvre,

Participations à des jurys de concours,

Avis sur des projets en amont de validations,

Assistance technique pour les services.

► Modalités et délais d'intervention

À de l'aide, de l'assistance et des conseils oraux,

Production d'une note de synthèse suivant les cas,

Participation à des réunions, jurys de concours,

À compter de la sollicitation, un mois calendaire.



► **Direction référente**
au Département de Maine-et-Loire
Direction patrimoine immobilier

➔ Exemples

Expertise bâtiment sur des projets d'EHPAD, jury de concours pour le patrimoine de la ville d'Angers

PATRIMOINE IMMOBILIER

→ Conseils et assistance en matière de bâtiments publics

La mission peut relever des deux volets suivants :

- Le conseil sur la conduite d'opération pour des projets de construction, extension, restructuration, réhabilitation de bâtiments

La définition des différentes étapes d'une conduite d'opération
Les rôles des différents acteurs dans la réalisation d'une opération : assistant à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...

- L'accompagnement à la mise en place d'une stratégie énergétique sur un parc de bâtiments publics

- Mise en place d'un suivi des consommations,
- Proposition et mise en œuvre de préconisations pour une optimisation de la consommation énergétique.

► Bénéficiaires

Toutes collectivités et référents énergie

► Formes de l'intervention

Conseils,
Participation à des réunions,
Notes synthétiques sur deux pages.

► Délai d'intervention

À compter de la sollicitation : 1 mois calendaire



► Direction référente
au Département de Maine-et-Loire
Direction patrimoine immobilier

→ Exemples

Restructuration du collège de Seiches sur-le-Loir
Plan de maîtrise des énergies sur l'ensemble des sites du département



Contacts

► **par mail** : ingenierie49@maine-et-loire.fr

► **par téléphone** (n° directs des chargés de mission) :

Segréen : 02 41 81 44 04

Angers et grande couronne : 02 41 81 43 59

Baugeois/Saumurois : 02 41 81 42 60

Mauges/Choletais : 02 41 81 48 79

► **par courrier** :

Département de Maine-et-Loire

Direction de l'ingénierie et de l'accompagnement des territoires

Service Ingénierie Territoriale

CS 94104

49941 ANGERS CEDEX 9



CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9

www.maine-et-loire.fr | [f](#) Département49 | [t](#) maine_et_loire